



INSTITUT SUPERIEUR DE COMPTABILITE

**CYCLE DE MAITRISE PROFESSIONNALISEE EN TECHNIQUES
COMPTABLES ET FINANCIERES**

Année Universitaire : 2003 – 2005

3^{ème} Promotion

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

SUR LE THEME :

**AUDIT DES ETATS FINANCIERS DANS UNE
INSTITUTION DE MICRO FINANCE :
CAS DE ANFANI-FINANCE**



Présenté par :
FRANCISCO Sylvie

Sous la direction de :
DIOP Abdourahame
Contrôleur de Gestion
au CESAG

DEDICACE

Je dédie ce mémoire :

- ✚ à Dieu, pour m'avoir gardée en vie ;
- ✚ à mon père Marius FRANCISCO et à ma mère Sidonie da SILVA, pour tous les sacrifices consentis pour vos enfants ; puisse cette oeuvre constituer ma profonde gratitude ;
- ✚ à mes frères et soeurs en particulier à Henri et Arlette, pour votre soutien financier, moral et autre ; puisse ce travail être pour vous une référence à surpasser ;
- ✚ à toi Prosper, pour tous les sacrifices consentis, que ce travail soit le fruit de ta résistance et de ta ténacité face aux difficultés affrontées ;
- ✚ au frère Ubald, que ce travail soit la résultante de tes prières ;
- ✚ à Thérèse, pour tous les efforts fournis ensemble, que ce travail soit le tien ;
- ✚ à tous les membres de la communauté Sainte Catherine Labouré, qui m'ont soutenus au cours de ma formation et lors de la réalisation de ce travail.

REMERCIEMENTS

Au terme de mon travail, qu'il nous soit permis d'adresser nos remerciements à :

- ✚ Monsieur DIOP Abdourahame pour son encadrement au cours de la rédaction du mémoire ;
- ✚ Monsieur YAZI Moussa, responsable du DESS Audit et Contrôle de gestion ,sous-directeur de l'Institut Supérieur de Comptabilité (ISC) pour sa disponibilité et ses conseils tout le long de notre formation ;
- ✚ Monsieur KAFO Ismaël pour nous m' avoir acceptée dans son institution et pour son aide le long de mon stage ;
- ✚ tout le personnel de Anfani-finance pour leur totale collaboration ;
- ✚ tout le personnel de Fiduciaire d'Afrique à Cotonou ;
- ✚ tout le corps professoral du CESAG pour la qualité des enseignements prodigués durant ma formation ;
- ✚ tous les amis(es) pour leur soutien ;
- ✚ tous les stagiaires de la MPTCF 3è promotion pour les moments passés ensemble.

LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS

BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de L’Ouest
CGAP	Groupe Consultatif d’Assistance Aux Plus Pauvres
CNCC	Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (France)
IMF	Institutions de Micro finance
OHADA	Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PARMEC	Projet d’Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d’Epargne et de Crédit
IFAC	International Federation of Accountants
ISA	International Standards on Auditing
USAID	United States Agency for International Development
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
CMUP	Coût Moyen Unitaire Pondéré
FIFO	First In First Out

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

N° TABLEAU	TITRES	PAGE
1	Prestations d'audit externe les plus courantes pour une institution de micro finance	21
2	les dimensions et indicateurs des variables	36
3	planification des activités	48
4	sélection des grandeurs	53
5	détermination du seuil de signification	54
6	soldes des disponibilités et comptes assimilés	56
7	crédits sains à court terme	58
8	créances rattachées	58
9	créances en souffrance	59
10	reclassement des crédits en souffrance	60
11	variation des immobilisations en valeur brute et en amortissement	62

N° FIGURE	TITRES	PAGE
1	modèle d'analyse	35

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE	9
INTRODUCTION	10
CHAPITRE 1 : L'AUDIT FINANCIER EXTERNE ET LE COMISSARIAT AUX COMPTES	11
SECTION 1 : ASPECTS GENERAUX DE L'AUDIT	11
1.1 Définition de la mission d'audit.....	11
1.2 Objectifs du commissariat aux comptes.....	11
1.3 Normes.....	12
1.1.3 Responsabilité de l'auditeur externe	12
SECTION 2 : DEMARCHE GENERALE D'UNE MISSION D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS DANS UNE INSTITUTION DE MICRO FINANCE.....	12
2.1 Comprendre le secteur de la micro finance	13
2.1.1 Planifier l'audit.....	13
2.1.2 Obtention de la preuve d'audit.....	13
2.1.3 Les principaux risques d'exploitation des institutions de micro finance.....	14
2.1.4 Mise en œuvre des tests de procédures.....	15
2.1.5 Mise en œuvre des contrôles substantifs	16
2.2 Le rapport d'audit.....	16
2.2.1 Le dossier de révision.....	16
SECTION 3 : LES OUTILS	17
3.1 Outils de planification d'audit.....	17
3.1.1 La fiche d'orientation des travaux	17
3.1.2 Le chronogramme des travaux.....	17
3.1.3 La fiche de planification générale.....	17
3.1.4 Le ou les plannings.....	18
3.1.5 Les fiches d'appréciation du contrôle interne.....	18
3.1.6 Les outils d'exécution d'audit	18
CHAPITRE 2 : LES SPECIFICITES DE LA MICRO FINANCE, ET LES TECHNIQUES D'AUDIT	20
SECTION 1 : LA MICRO FINANCE.....	20
1.1 Définition	20
1.2 Objectif.....	20
1.3 Fondement de l'audit dans les micro finances.....	21
1.4 Prestations d'audit les plus courantes dans une micro finance	21
1.5 Le cadre réglementaire	22
1.6 Normes et méthodes comptables	23
1.6.1 Les normes comptables	23
1.6.2 Les méthodes comptables	24
SECTION 2 : LES TECHNIQUES D'AUDIT	26
2.1 Examen analytique.....	26
2.1.1 La revue de la vraisemblance.....	27
2.1.2 La comparaison des données absolues	27
2.1.3 La comparaison des données relatives.....	27
2.1.4 L'analyse des tendances.....	27
2.2 Examen des documents et recoupement	28
2.2.1 L'examen des documents de base.....	28
2.2.2 Le recoupement	29
2.2.3 Les tiers à sélectionner.....	29
2.3 Les contrôles physiques	30
2.3.1 Les stocks	30

2.3.2	Les immobilisations corporelles.....	30
2.4	Les contrôles spécifiques en micro finance.....	30
2.4.1	Les crédits en souffrance et leur provisionnement.....	31
2.4.2	Les créances et les dettes rattachées.....	32
2.4.3	Les débiteurs et créditeurs divers.....	32
2.4.4	Les produits et les charges.....	32
2.5	Contrôle des évaluations.....	33
2.6	Sondages.....	33
2.6.1	Les objectifs du sondage.....	33
2.6.2	La taille et la sélection des l'échantillon.....	34
2.7	Interprétation des résultats et documents de fin de mission.....	35
SECTION 3 : METHODOLOGIE D'APPROCHE, PROCEDURES D'ECHANTILLONNAGE ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES.....		35
3.1.1	La variable dépendante.....	36
3.1.2	Les variables indépendantes.....	36
3.2.1	La taille.....	37
3.2.2	La sélection de l'échantillon.....	37
3.2.3	Les outils de collecte de données.....	37
3.2.4	La méthode d'analyse des résultats.....	38
DEUXIEME PARTIE : CADRE PRATIQUE.....		40
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE ANFANI-FINANCE.....		42
SECTION 1 : PRISE DE CONNAISSANCE DE ANFANI-FINANCE.....		42
1.1	Rappel historique.....	42
1.2	Objectifs.....	43
1.2.1	Objectif général.....	43
1.2.2	Objectif spécifique.....	43
1.3	Les services offerts par Anfani-finance.....	45
1.3.1	La clientèle cible.....	45
SECTION 2 : LE PORTEFEUILLE DE CREDIT ET LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DE ANFANI-FINANCE.....		46
2.1	La composition du portefeuille de crédit.....	46
2.2	Le programme d'activités pour l'année 2005.....	48
CHAPITRE 2 : L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS DE ANFANI-FINANCE.....		50
SECTION 1 : EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DE CONTROLE INTERNE.....		50
1.1	Gestion du crédit.....	50
1.1.1	Les constats.....	51
1.1.2	La gestion de la trésorerie.....	52
1.2	Le système comptable et informatique.....	52
1.3	Définition de seuil de signification.....	53
1.3.1	Sélection des grandeurs.....	53
1.3.2	La détermination du seuil de signification.....	54
1.3.3	L'erreur tolérable.....	54
SECTION 2 : L'EXAMEN DES COMPTES D'ACTIF DE ANFANI-FINANCE DE L'EXERCICE 2004 ...		54
2.1	Opérations avec les institutions financières et assimilées.....	55
2.1.1	Objectifs.....	55
2.1.2	Travaux effectués.....	55
2.1.3	Observations et conclusions.....	55
2.2	Opérations avec les membres ou bénéficiaires.....	56
2.2.1	Objectifs.....	56
2.2.2	Travaux effectués.....	57
2.2.3	Observations et conclusions.....	57
2.3	Opérations diverses.....	60
2.3.1	Débiteurs divers.....	61
2.3.2	Immobilisations.....	61
SECTION 3 : LES COMPTES DU PASSIF.....		63
3.1	Opérations avec les institutions financières et assimilées.....	63
3.2	Opérations avec les membres ou bénéficiaires.....	63
3.2.1	Objectifs.....	63

3.2.2	<i>Travaux effectués</i>	63
3.2.3	<i>Observations et conclusions</i>	64
3.3	<i>Opérations diverses</i>	64
3.3.1	<i>Objectifs</i>	64
3.3.2	<i>Travaux effectués</i>	64
3.3.3	<i>Observations et conclusions</i>	64
3.4	<i>Provisions, fonds propres et assimilés</i>	65
3.4.1	<i>Objectif</i>	65
3.4.2	<i>Travaux effectués</i>	65
3.4.3	<i>Observations et conclusions</i>	65
3.5	<i>Opinion</i>	65
3.6	<i>Recommandations</i>	66
CONCLUSION.....		70
BIBLIOGRAPHIE.....		72
ANNEXE 1 : VERIFICATION DU RESPECT DES RATIOS ET NORMES PRUDENTIELLES.....		75
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE DE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS		79
ANNEXE 3 : SITUATION PATRIMONIALE DE ANFANI-FINANCE AU 31 DECEMBRE 2004.....		83
ANNEXE 4 : ETAT DE FORMATION DU RESULTAT.....		85

Introduction

L'entreprise est une organisation économique et sociale. Elle a une finalité et doit faire face à de nombreux objectifs parmi lesquels celui de rendre compte de la manière dont elle remplit sa mission en intégrant les attentes de tous ses partenaires. L'environnement dans lequel elle évolue est une source permanente de contraintes, de risques de disparition, et de concurrence accrue. Ainsi, face aux faillites récentes de grandes entreprises, ces partenaires sont de plus en plus vigilants et exigent une maîtrise de la gestion à travers la communication d'informations pertinentes, qualitatives et surtout disponibles à temps.

Suite à ces exigences, le besoin de vérifier les informations comptables et financières produites par les dirigeants d'entreprises s'est fait sentir très tôt. Ce besoin est réel dans tous les domaines, en particulier celui de la micro finance.

Démarrée timidement dans les années 90 un peu partout dans le monde, la micro finance a pris beaucoup d'essor et est devenue un outil privilégié de lutte contre la pauvreté. Ce combat contre la pauvreté se base sur quelques principes à savoir :

- *le bien-être humain ne peut s'acquérir sans croissance économique, sans création d'emploi et de revenu ;*
- *aucun développement n'est possible sans moyens financiers* car l'un des principaux obstacles à une participation accrue des couches les plus défavorisées au développement économique dans les pays du Sud est leur difficulté d'accéder à des ressources financières. « CAPO CHICHI Théophile, Initiatives n° 58 mai- juin 2003 »

Fort de cela, la micro finance a pris de l'ampleur en tant qu'outil financier capable de rendre le combat contre la pauvreté profitable. Elle joue un rôle très important dans l'économie de la République du Bénin et est devenue très active eu égard au nombre des interventions, à la diversité d'approches et à la réglementation connues par le secteur depuis 1997. Les intervenants du secteur de la micro finance au Bénin peuvent être regroupés en trois catégories d'acteurs :

- *les institutions de micro finance* parmi lesquelles on retrouve les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, les plus nombreuses au Bénin qui

se basent fondamentalement sur la collecte préalable de l'épargne avant la mise en place du crédit ; *les institutions de crédit direct* qui n'ont pas besoin d'une épargne préalable et qui s'approvisionnent en fonds de crédit auprès des institutions financières nationales et internationales, *les ONG* (Organisations Non Gouvernementales) à volet micro finance et *les initiatives gouvernementales de micro finance* font également partie de cette catégorie ;

- *les structures d'appuis techniques et financiers* : qui apportent leur encadrement technique en vue du renforcement des capacités des IMF (Institutions de Micro Finance), et surtout leurs apports financiers au secteur jouent un rôle considérable ;
- *les organes régulateurs du secteur de la micro finance* : il s'agit du Ministère des Finances et de l'Economie à travers la Cellule de Micro finance et la Banque Centrale à qui incombent l'assainissement et la surveillance du secteur.

La situation du secteur de la micro finance au Bénin est caractérisée par :

- *une relative amélioration du niveau de délivrance des autorisations d'exercice* ;
- *une relative amélioration du niveau des inspections réalisées par la Cellule de Micro finance* ;
- *une amélioration de la qualité du portefeuille* ;
- *un faible degré de professionnalisation.* « Séminaire Consortium Alafia mars 2004 »

Le faible niveau de délivrance d'autorisation d'exercice d'activités qui caractérisait le secteur dans les années 1998 à 2000, eu égard, entre autres, aux difficultés de montage des dossiers d'autorisation que connaissaient les promoteurs d'institutions de micro finance s'est relativement amélioré. Avec un total de 6 autorisations d'exercice en l'an 2000, ce nombre est passé à plus de 159 à ce jour, prenant en compte les agréments, les reconnaissances et les conventions. Ce chiffre, qui est encore faible par rapport au nombre d'institutions de micro finance qui opèrent sur le territoire national¹ est appelé à s'améliorer.

Le nombre d'inspections réalisées par la Cellule de Micro finance s'est relativement amélioré ces dernières années, eu égard, d'une part à la mise à disposition de la Cellule des moyens matériels et financiers provenant de la Banque Mondiale, de la BCEAO (Banque

¹ 1192 initiatives de micro finance inventoriées en novembre 2002 « statistiques Cellule de la micro finance au Bénin 2003 »

Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et du Budget National et, d'autre part, à l'accroissement de l'effectif des cadres de la Cellule.

Au niveau de la qualité du portefeuille, contrairement aux années 1999 et 2000 où le taux des impayés était très élevé, le secteur de la micro finance a connu une nette régression des impayés à partir de 2002. Mais la plupart des IMF au Bénin présente des fragilités importantes malgré le peu d'institutions de micro finance qui font l'effort de renforcer les capacités en matière de formation sur la pratique en micro finance,

Le secteur de la micro finance dans l'état actuel a besoin d'être contrôlé et audité en permanence eu égard aux nombreux dysfonctionnements observés au niveau de certaines institutions comme Anfani- finance ,l'institution où nous avons effectué notre stage.

Les impacts que peut avoir l'information comptable sur les états financiers sont nombreux. Mais l'existence de l'information et sa détention au sein de l'institution Anfani-finance au sein duquel s'est déroulé notre stage ne suffisent pas.

Il faut qu'en plus d'exister, qu'elle soit fiable et arrive auprès des utilisateurs et qu'ils sachent en tirer profit. Cela suppose donc, non seulement l'existence de moyens de transmission pour l'information, mais en plus l'adaptation de l'information aux besoins des utilisateurs.

Anfani-finance a compris la nécessité de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité des données présentées dans les états financiers. C'est pourquoi l'institution a accepté de nous offrir son cadre pour que nous fassions l'audit de ses états financiers.

L'intérêt de ce travail pour Anfani-finance est de s'assurer que les états financiers présentent une image fidèle du patrimoine et que les normes du secteur sont respectées ainsi que les ratios prudentiels de la BCEAO.

Cet intérêt est dû au fait que Anfani-finance souhaiterait plus tard étendre ses activités un peu partout dans le Bénin surtout dans les zones rurales et urbaines. Pour atteindre cet objectif, elle a besoin de rechercher des subventions et d'attirer les bailleurs de fonds. Or

aujourd'hui, les bailleurs de fonds exigent une meilleure information de la part des institutions, le respect des normes et méthodes comptables et la présentation des états financiers conformément au format standard.

Les informations véhiculées par les états de synthèse de Anfani-finance ne jouent vraiment leur rôle, que dans la mesure où les utilisateurs leur accordent du crédit. Or, la plupart du temps, les dirigeants sont amenés à masquer les comptes ou à dissimuler l'information pour attirer les investisseurs faisant ainsi croire à ces derniers que l'entreprise se porte bien et qu'il n'y a pas de risque à y investir. En plus de cela le dirigeant qui sait que ses performances seront mesurées par rapport aux résultats comptables obtenus sera tenté de les maquiller surtout si ces contrôleurs n'ont pas accès au détail des comptes de l'entreprise.

Toutes ces raisons font que l'entreprise a recours à un tiers indépendant et techniquement compétent qui, grâce à son travail de contrôle établit la confiance, c'est l'audit.

L'audit externe réalisé ces dernières années tant au niveau des institutions de micro finance qu'au niveau des entreprises montre, dans la plupart des cas, une impossibilité de certifier la régularité et la sincérité des documents de synthèse. Cette impossibilité de certification provient des insuffisances que présentent les procédures administratives et comptables de ces structures :

- les opérations enregistrées ne sont pas réelles et les documents comptables comportent des opérations quelques fois fictives ;
- les opérations ne sont pas toujours autorisées au préalable, ce qui entraîne la fraude ou le gaspillage ;
- toutes les opérations effectuées ne sont pas enregistrées ou soit elles le sont mais pas dans leur intégralité, il y a donc omission des enregistrements comptables ;
- les erreurs de calcul ne sont pas toujours évitées, les enregistrements sont faits à des valeurs inexactes ;
- les opérations ne sont pas comptabilisées en temps opportun, ce qui augmente les risques d'oubli ;
- les opérations sont mal récapitulées et reportées dans les états financiers.

Par ailleurs l'évolution rapide qu'a connue le secteur de la finance de proximité ces dernières années a également engendré quelques difficultés au sein de ce dernier. On peut noter :

- une augmentation des créances en souffrance ;
- une baisse des fonds propres ;
- un manque de consolidation des compétences ;
- un manque de capacité à gérer le changement

En réalité lorsque l'institution atteint un certain volume d'activités, la situation devient complexe et difficile à maîtriser, l'organisation des opérations devient défaillante, la surcharge de travail fait que le risque d'erreur augmente et la rigueur du contrôle interne diminue. Ces différents constats ont une incidence négative sur la gestion des structures :

- l'absence d'informations fiables et disponibles à temps empêche la prise de décisions correctes ;
- les lourdeurs ou les répétitions dans les procédures opérationnelles, administratives et comptables sont génératrices des pertes de temps et retardent la prise de décisions.

Cette situation est à l'origine de la production d'états financiers erronés, frauduleux masquant les dérapages forts préjudiciables à la pérennité et à la viabilité financière de ces entités. Malgré la mise en place par la BCEAO d'un plan comptable, il subsiste, au niveau de Anfani-finance, des insuffisances sur la collecte des informations comptables, des documents comptables peu détaillés, non formalisés ainsi que des procédures d'enregistrement et de contrôle insuffisantes favorisant la fraude.

Il faut aussi remarquer que la BCEAO, dans le souci de mettre à la disposition des différents intervenants du secteur financier, des données financières harmonisées, régulières et sincères, a édicté en mars 1998 des instructions financières précises relatives à l'élaboration des états financiers annuels.

Ainsi, il est fait obligation aux institutions financières de transmettre aux autorités de tutelle, leurs états financiers dans un délai maximum de 6 mois après la date de clôture de l'exercice au 31 décembre de chaque année. Pour pallier la carence en matière prudentielle,

elle a également conçu un dispositif prudentiel reposant en grande partie sur les données comptables.

Ici, il convient de souligner que, des années après la mise en œuvre des dispositions réglementaires, certaines institutions éprouvent toujours des difficultés à élaborer les états financiers conformément aux instructions de la BCEAO, or la fiabilité des données publiées par la BCEAO dépend de la qualité des informations communiquées par ces institutions financières. En plus de cela, les bailleurs de fonds ou les donateurs exigent de plus en plus une meilleure information de la part des institutions et une plus grande transparence dans la gestion. L'USAID par exemple n'exige pas seulement des états financiers audités par une organisation externe, mais demande également que les états financiers soient convertis au format standard international du CGAP (Groupe Consultatif d'Assistance aux Plus Pauvres) pour rendre une analyse financière possible.

Aujourd'hui, il est de plus en plus question de gestion financière, tolérance zéro car la faillite d'une institution aussi petite soit-elle peut entraîner une détérioration suffisante de l'image du système aux yeux du public. Le suivi de la situation financière doit être rigoureux afin de déceler des mouvements qui pourraient devenir incontrôlables. L'institution doit être en mesure d'établir une discipline financière quant aux normes comptables et financières à respecter.

Pour pallier toutes ces difficultés, plusieurs outils de gestion sont utilisés par les entreprises. Nous avons entre autre :

- *le contrôle de gestion* qui est un processus de recueil, d'utilisation d'information permettant de surveiller et de maîtriser l'évolution de l'organisation à tous les niveaux ;
- *l'audit* qui s'assure que les procédures de contrôle, les instruments et les méthodes de gestion sont fidèles et correctement utilisés.

Ces deux font partie du *contrôle interne* qui est un dispositif de sécurité contribuant à la maîtrise de l'entreprise et qui vise à protéger les biens de l'entreprise et à améliorer les performances.

Au regard de tout ce qui précède nous nous posons les questions suivantes :

- Les données publiées par Anfani-finance sont-elles fiables? Respectent-elles les instructions de la Banque Centrale ?
- Et plus spécifiquement : comment s'assurer de la mise en œuvre effective des recommandations en matière de l'élaboration et de la présentation des états financiers dans une micro finance et plus précisément à Anfani-finance ?
- Comment s'assurer du respect des normes prudentielles dans les micro finances et particulièrement à Anfani-finance.

Pour répondre aux précédentes interrogations, le thème de notre mémoire est intitulé : « *L'audit des états financiers dans une institution de micro finance* » parce qu'il nous permet de mieux cerner les contours du problème évoqué.

L'objectif général poursuivi à travers cette étude est de s'assurer que les états de synthèse sont présentés de façon conforme à un ensemble défini de normes comptables. Le rôle de l'audit financier étant de renseigner les principaux utilisateurs sur la fiabilité des informations contenues dans les états financiers, nos objectifs spécifiques sont :

- de s'assurer du respect des règles et des normes d'établissement des états financiers et des ratios prudentiels imposés par la BCEAO ;
- de s'assurer du respect des normes généralement admises dans la profession ;
- d'examiner sur la base de tests des éléments justifiant les montants et les données présentées dans les documents de synthèse.

L'audit financier demeure un sujet d'actualité face aux difficultés que rencontrent aussi bien les entreprises que les institutions de micro finance dans l'établissement des états financiers et leur aptitude à maquiller les comptes. Les bailleurs de fonds sont de plus en plus réticents et exigent une transparence dans la gestion. Notre choix a porté sur la micro finance parce qu'elle est très à la mode et attire de plus en plus l'attention des acteurs du monde économique ; l'année 2005 a d'ailleurs été déclarée « *année internationale du micro crédit* » par l'ONU.

Ce mémoire contribue à la compréhension de l'audit financier sur le contrôle et la présentation des comptes dans le but d'une assurance de la fiabilité et de la sincérité des informations produites.

C'est aussi l'occasion pour nous de mieux asseoir nos connaissances théoriques en la matière et de les confronter à la réalité du terrain ; de comprendre et de savoir mener une mission d'audit financier.

Cette étude ne prétend pas développer tout le déroulement de l'audit comptable et financier qui est un domaine très vaste dans ses divers aspects. Elle n'établit pas non plus une évaluation globale de la gestion ou des perspectives de l'activité. Elle ne fournit pas non plus une évaluation détaillée des systèmes d'information de la gestion de l'institution.

Il faut préciser cependant que nous nous intéresserons à la réalisation d'un audit externe. Ainsi délimité, notre thème sera traité en deux parties :

- la première partie du mémoire intitulée « *Cadre théorique* » abordera
 - le concept de base de l'audit externe ;
 - les spécificités de la micro finance et la démarche d'audit externe ;
 - la méthodologie d'approche.
- la deuxième partie du mémoire sera consacrée à l'audit des comptes de ANFANI-FINANCE à l'issue duquel les travaux d'audit se dérouleront en trois phases :
 - la prise de connaissance de l'environnement ;
 - l'analyse des états financiers et la validation des comptes ;
 - enfin l'opinion, la formulation des recommandations sur la base des résultats d'audit.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

CESAG BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

Toutes les organisations du monde à un moment donné de leur existence sont confrontées à des risques et ressentent le besoin de se faire auditer.

Auditer autrefois signifiait vérifier les comptes de l'entreprise, aujourd'hui auditer signifie également étudier une entreprise pour en apprécier le processus ou les comptes (audit financier) selon Mikol (1999 :15).

Les IMF comme certaines organisations connaissent aussi des difficultés dans l'élaboration de leurs états financiers qui cependant doivent être certifiés. Pour cela, ils font appel à des professionnels de l'audit.

Nous aborderons les notions de l'audit, la démarche ainsi que les spécificités de la micro finance.

CHAPITRE 1 : L'AUDIT FINANCIER EXTERNE ET LE COMISSARIAT AUX COMPTES

L'intérêt d'un audit financier se révèle par la place qu'occupe la politique de gestion des ressources financières dans une entreprise. En effet, en fonction des objectifs fixés par les principaux intervenants, l'audit financier devra permettre d'examiner et d'analyser les comptes annuels de l'entreprise.

Dans ce chapitre, nous présentons dans les lignes qui suivent les aspects généraux de l'audit financier et la démarche générale d'une mission d'audit des états financiers dans une institution de micro finance.

Section 1 : ASPECTS GENERAUX DE L'AUDIT

L'audit financier consistant à vérifier les comptes d'une entité et conduisant à la certification fait partie de l'audit légal que la loi confie aux commissaires aux comptes. L'audit financier peut être utilisé pour désigner de nombreuses autres missions d'audit qui s'appuient sur les états financiers.

1.1 Définition de la mission d'audit

« Une mission d'audit des états financiers a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable identifié. Pour exprimer cette opinion, l'auditeur emploiera les formules « donne une image fidèle » ou « présente sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs », qui sont des expressions équivalentes. L'audit d'informations financières ou autres, établies selon des principes généralement reconnus, poursuit le même objectif » (ISA 120,11).

1.2 Objectifs du commissariat aux comptes

La mission du commissaire aux comptes est de certifier la régularité, la sincérité, et l'image fidèle des comptes annuels et des comptes consolidés si l'entreprise en possède. La

certification de la régularité se fait par rapport aux lois et règlements du point de vue juridique et se fait du point de vue organisationnel par rapport aux procédures arrêtées par l'entreprise.

La sincérité fait référence à l'application de bonne foi des lois, règlements et procédures en vigueur. L'image fidèle est simplement un complément des notions de régularité et de sincérité.

1.3 Normes

Le commissaire aux comptes ne mène pas sa mission au gré de son inspiration. Il suit un ensemble de techniques et respecte les normes de la profession. Il n'applique pas aveuglément les textes: il adapte sa démarche et décide des diligences qu'il doit mettre en œuvre compte tenu de l'environnement et des spécificités de la société.

Les normes d'audit sont des référentiels, des guides ou encore des règles généralement admises dans la profession. Ils rappellent les obligations légales et réglementaires sur lesquelles se basent les professionnels en la matière pour accomplir leur mission.

1.1.3 Responsabilité de l'auditeur externe

La loi a institué un contrôle légal de caractère permanent par un ou plusieurs commissaires aux comptes afin de vérifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes de certaines formes de sociétés. Mais dès la fin de la mission du commissaire aux comptes sa responsabilité pénale ou civile peut-être engagée

SECTION 2 : DEMARCHE GENERALE D'UNE MISSION D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS DANS UNE INSTITUTION DE MICRO FINANCE

L'Audit d'une institution de micro finance selon CGAP (1998 : 38) se déroule en quatre étapes à savoir :

- comprendre le secteur de la micro finance ;
- planifier l'audit ;
- obtenir la preuve d'audit
- et rédiger le rapport d'audit.

2.1 Comprendre le secteur de la micro finance

Cette phase représente l'instant où l'auditeur collecte un maximum d'informations sur l'entreprise et son environnement sans fonder son opinion. Elle est très importante et permet à l'auditeur de détecter des risques sur l'analyse desquels il orientera sa mission. Selon la norme internationale IFAC n° 310-2, le commissaire aux comptes doit avoir une connaissance suffisante des activités de l'entreprise. La comptabilité étant la technique qui traduit la réalité de l'entreprise en terme de chiffres dans un contexte donné, l'auditeur doit comprendre la structure juridique, les activités, les moyens, les caractéristiques du système comptable, de l'environnement et de tous les problèmes particuliers qui sont propres à l'entreprise afin d'établir son plan de mission. Il dispose de plusieurs méthodes pour s'informer sur l'entreprise :

- l'entretien avec l'ancien auditeur ;
- l'entretien avec les dirigeants de l'entreprise ;
- les visites en entreprise ;
- la recherche documentaire.

L'auditeur peut également administrer des questionnaires. L'ensemble des informations et documents sera gardé dans les dossiers et aidera plus tard à l'établissement du plan d'orientation de la mission.

2.1.1 Planifier l'audit

Cette étape permet à l'auditeur de connaître les activités à planifier pour l'audit. Ce sont :

- l'acquisition d'une connaissance des activités de micro finance ;
- la compréhension des méthodes et des normes comptables ;
- la compréhension des systèmes comptables et de contrôle interne ...

2.1.2 Obtention de la preuve d'audit

L'auditeur doit chercher à obtenir la preuve d'audit pour les principaux soldes comptables d'une institution de micro- finance.

Ce processus comprend selon le CGAP (1998 : 39)

- pour chaque solde de compte, l'identification des erreurs potentielles, et l'analyse des risques d'exploitation ainsi que du risque d'audit ;
- l'exécution de tests de procédures ;
- la réalisation de contrôles substantifs ;
- la définition de l'échantillonnage
- et l'obtention de déclarations de la direction.

L'auditeur externe doit programmer et effectuer les tests permettant de valider les assertions faites par la direction sur les états financiers. Ces assertions explicites et implicites peuvent être classifiées comme suit :

- exhaustivité : il n'y a pas d'éléments d'actif ou de passif, ou d'opérations non enregistrés.
- exactitude : les montants des opérations enregistrées sont exacts.
- validité : les opérations enregistrées sont valides.
- rattachement : les opérations sont enregistrées dans la bonne période.
- évaluation : les éléments d'actif et passif sont correctement évalués.
- présentation : les postes sont décrits conformément aux normes applicables à l'information financière.

L'auditeur doit vérifier ces assertions pour chacun des principaux soldes de comptes que sont :

- l'encours de crédits et les provisions pour créances douteuses ;
- les disponibilités et comptes assimilés ;
- les fonds propres (subventions ou capital) ;
- les dettes à court terme et charges à payer ;
- les encours d'épargne et dépôts ;
- les produits et charges .

2.1.3 Les principaux risques d'exploitation des institutions de micro finance

Le CGAP (1998 : 37) identifie plusieurs risques à savoir :

- le *risque de crédit* : risque qu'un emprunteur ne règle pas la totalité de sa dette, à l'échéance ou ultérieurement ;
- le *risque de taux* : risque de pertes dû à la sensibilité des résultats aux variations des taux d'intérêt ;

- le *risque d'illiquidité* : risque de pertes dû à l'éventuelle incapacité de l'institution à faire face à ses obligations par manque de liquidités ;
- le *risque de change* : risque de pertes dû aux fluctuations des taux de change entre monnaie nationale et monnaies étrangères ;
- le *risque fiduciaire* : risque de pertes dû, par exemple, à une incapacité à conserver les dépôts en garde ou à une négligence dans la gestion des actifs de tiers (tous les risques précédemment énumérés sont extraits de la norme ISA 1006) ;
- le *risque de fraude* : risque de pertes dues à la fraude interne ou externe.

Nous avons entre autre risque :

- le *risque d'audit* : c'est le risque que la mission d'audit soit défailante, elle met en jeu la responsabilité de l'auditeur.

Après avoir identifié les différents types de risques, l'auditeur définit le seuil de matérialité :

- *le seuil de matérialité*

Le seuil de matérialité est la limite au delà de laquelle une erreur commise par l'entreprise implique de ne pas certifier sans réserve; mais en deçà une erreur commise de bonne foi est sans incidence sur l'image fidèle des comptes annuels. Dans la majorité des cas, les cabinets utilisent un seuil relatif mais une fois fixé il doit être réparti dans les différents comptes.

La connaissance de l'entreprise auditée va permettre d'identifier les risques spécifiques de l'entreprise et de son activité. L'identification des zones à risques s'appuie sur la mise en œuvre des tests de procédures et de contrôles substantifs.

2.1.4 Mise en œuvre des tests de procédures

Les tests de procédures sont réalisés afin de déterminer si l'auditeur externe peut se fier aux contrôles internes . L'auditeur doit effectuer selon (CGAP,1998 :38) des tests de procédures pour chacun des principaux soldes de comptes, afin d'évaluer l'organisation des comptes et des systèmes de contrôle interne et le fonctionnement effectif des contrôles tout au long de la période.

2.1.5 Mise en œuvre des contrôles substantifs

L'auditeur externe doit effectuer des contrôles substantifs pour chacun des principaux soldes comptables. Les deux types de procédures selon (CGAP, 1998 : 38) sont :

- des contrôles portant sur le détail des opérations et des soldes ;
- des procédures analytiques.

Les contrôles détaillés permettent habituellement de tester plus efficacement les postes de bilan. En revanche, les procédures analytiques sont généralement préférables pour évaluer les comptes d'exploitation parce qu'elles détectent plus efficacement les erreurs potentielles.

2.2 Le rapport d'audit

Selon Robert (2004 :202) le rapport d'audit constitue l'aboutissement du travail de l'auditeur s'adressant à des personnes qui n'ont généralement pas le temps (Directeur général, Administrateur...), il doit être concis. Sa bonne lecture se trouve faciliter par sa normalisation et l'homogénéisation du langage quel que soit le cabinet ou l'auditeur. Ainsi en introduction générale, le rapport rappelle l'objet et l'origine de la mission en faisant remarquer que les travaux d'audit ont été effectués dans le respect des normes en vigueur dans la profession. Ce qui constitue une base raisonnable à l'expression de l'opinion de l'auditeur sur les comptes annuels. Cette opinion peut être selon le cas :

- une certification sans réserve en justifiant que les comptes de l'exercice sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ;
- une certification avec réserve dans le cas où il n'y aurait pas, par exemple la preuve de certaines informations significatives ;
- un refus de certification : il en expose clairement les raisons.

2.2.1 Le dossier de révision

Cet ensemble de preuves comprend :

- un dossier permanent qui regroupe les généralités sur l'entreprise, son organisation ...

- un dossier de l'exercice qui regroupe les rapports semestriels de l'exercice, du rapport annuel de la gestion et des évènements particuliers etc.

SECTION 3 : LES OUTILS

Dans l'exécution de sa mission, l'auditeur a besoin de certains outils pour atteindre son objectif de la façon la plus rationnelle possible avec un maximum d'efficacité.

Dans cette section, nous parlerons des différents outils dont un auditeur a besoin pour accomplir sa mission.

3.1 Outils de planification d'audit

C'est l'ensemble des outils qui permettent à l'auditeur de mener à bien sa mission.

3.1.1 La fiche d'orientation des travaux

C'est le document qui présente l'entreprise sur la base des informations recueillies pendant la prise de connaissance de l'entité auditée.

3.1.2 Le chronogramme des travaux

Une mission d'audit est facturée par heure, et vu le taux élevé de ce tarif horaire, le client restreint toujours la mission au temps strict ; d'où la nécessité pour le cabinet d'élaborer une fiche précise d'exécution des différents travaux d'audit qu'il compte effectuer. Cette fiche est faite en chronogramme. Cette fiche d'échéancier des travaux contient un titre, la raison sociale de l'entité, la nature des travaux, le nom de l'auditeur ayant à charge les travaux, la date de démarrage de la mission, la référence de la fiche elle-même.

3.1.3 La fiche de planification générale

La fiche de planification générale est établie par dossier. Elle indique le temps théorique nécessaire pour chaque type de travail à effectuer sur un dossier donné et le temps

négocié avec le client. A la différence de la précédente, celle-ci présente plus de détails et précise le temps dont dispose chaque collaborateur pour accomplir un travail spécifique.

3.1.4 Le ou les plannings

Les plannings établis par dossier et par collaborateur reprennent les mêmes phases de la mission que la fiche précédente et décompose les temps globaux annuels en temps mensuels par collaborateur). Selon Robert Obert (2004 :175 cette fiche permet de surveiller l'affectation des hommes et leurs charges annuelles de travail.

3.1.5 Les fiches d'appréciation du contrôle interne

Elles sont nombreuses et ont pour objet la gestion du temps dévolu à chaque contrôle. On distingue par exemple le programme d'appréciation du contrôle interne de la fonction achat, des immobilisations ...

Toutes ces fiches permettent à l'auditeur de faire un suivi rationnel de son travail eu égard aux contraintes de temps.

3.1.6 Les outils d'exécution d'audit

❖ Le questionnaire de contrôle interne

A partir de l'identification des risques et des objectifs de la mission, l'auditeur peut élaborer un questionnaire. Ce questionnaire constitue un guide d'évaluation du contrôle interne. Il doit être adapté et utilisé avec souplesse. Fermé, il donne droit à trois questions possibles :

- OUI : ce qui peut constituer l'indice d'un bon contrôle interne ;
- NON : ce qui veut dire un mauvais contrôle interne ;
- NA : qui signifie que la question n'est pas applicable.

❖ Les grilles d'analyse des tâches ou des fonctions.

Les grilles d'analyse sont des tableaux à double entrée avec en lignes les différentes tâches liées à une opération et en colonne les services à charge de l'exécution de ces tâches selon Robert (2004 : 77). Avec dans chaque service les noms des personnes qui les exécutent. A l'intersection d'une ligne et d'une colonne, on coche la cellule et on lit pour une personne donnée à quelle tâche cette dernière est commise. Ce qui permet de mettre en évidence les cumuls de fonction s'il y en a.

❖ Les diagrammes de circulation

Les diagrammes sont des représentations graphiques des suites d'opérations reliées entre elles. Dans cette suite d'opérations, les différents documents, postes de travail, de décision, de responsabilité et évènements sont représentés par des symboles. C'est en fait, une représentation schématique des procédures de l'entreprise. On distingue selon Robert (2004 : 72) deux formes de diagrammes : le vertical et l'horizontal.

Ces deux formes présentent le circuit des documents selon l'ordre chronologique et selon l'organisation administrative de l'entreprise.

➤ Le diagramme vertical

Cette forme représente verticalement le circuit des documents en plaçant les services séparés par un trait horizontal les uns au dessous des autres.

➤ Le diagramme horizontal

A l'opposé du diagramme vertical la circulation des documents entre les services est ici horizontale.

Après avoir vu les aspects généraux de l'audit et la démarche générale d'une mission d'audit des états financiers, nous aborderons dans le deuxième chapitre, les spécificités de la micro finance et les techniques d'audit.

CHAPITRE 2 : LES SPECIFICITES DE LA MICRO FINANCE, ET LES TECHNIQUES D'AUDIT

Pour mener à bien sa mission, l'auditeur a besoin de comprendre le secteur dans lequel l'entreprise mène son activité. Les informations à collecter concernent l'activité de l'entreprise, son organisation, sa structure ainsi que les normes et méthodes comptables utilisées.

Le présent chapitre donnera une vue d'ensemble sur les spécificités de la micro finance ainsi que les techniques que l'auditeur peut utiliser au cours de sa mission.

SECTION 1 : LA MICRO FINANCE

L'objet social de la micro finance est d'accorder des crédits aux agents à besoin de financement. La micro finance recouvre un ensemble diversifié de dispositifs offrant des possibilités d'épargne ou de crédit.

1.1 Définition

La micro finance désigne l'ensemble des prestations bancaires offertes aux populations en milieu rural et urbain. Ce terme, la plupart du temps, est utilisé dans un sens restrictif et représente simplement le micro crédit accordé aux entreprises informelles des micro entrepreneurs. En réalité, la micro finance ne se limite pas seulement aux clients pauvres mais s'étend à tous ceux qui ont recours aux services financiers pour faire face à une situation ou à un besoin d'urgence.

1.2 Objectif

L'objectif de la micro finance est de réduire de façon considérable la pauvreté dans le monde entier. L'ONU a d'ailleurs officiellement lancé 2005, « année internationale du micro crédit » avec pour objectif la réduction de moitié d'ici 2015, de la proportion des personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour. La micro-finance constitue donc un moyen efficace de lutte contre la pauvreté.

1.3 Fondement de l’audit dans les micro finances

Comme toutes les entités du monde entier, une institution de micro finance doit rendre compte de ses activités. Elle établit pour cela à la fin de chaque exercice comptable des états financiers qui reflètent la nature de ses prestations et son résultat. La direction et le personnel fournissent des informations financières aux membres du conseil d’administration et aux investisseurs extérieurs tels que les bailleurs de fonds ou les actionnaires. Ces personnes demandent une confirmation de la fiabilité des informations et des systèmes établis par une personne extérieure, indépendante à l’institution. Elles font donc appel à des auditeurs externes.

1.4 Prestations d’audit les plus courantes dans une micro finance

Elles consistent (voir tableau 1) généralement en une combinaison de plusieurs services :

- audit des états financiers ;
- examen sur la base de procédures convenues ;
- mission d’audit spéciale.

TABLEAU 1 : Prestations d’audit externe les plus courantes pour une institution de micro finance

Service	Objectif	Activité	Résultat
<i>Audit annuel des états financiers</i>	Confirmer que les états financiers ne comportent pas d’anomalies significatives	Audit des principaux soldes de comptes, éléments probants et procédures sous-jacentes	Rapport d’audit comprenant l’opinion de l’auditeur, les états financiers et les annexes
<i>Note à la direction</i>	Obtenir des commentaires constructifs que la direction peut utiliser pour améliorer les activités et les contrôles internes	Produit annexe de l’audit annuel des états financiers	Note à la direction

<i>Mission d'audit spéciale</i>	Généralement pour vérifier la conformité aux exigences du bailleur, dont l'affectation de ses fonds	Examen de problèmes spécifiques sur demande du client (en général le bailleur de fonds)	Opinion et rapport de la mission d'audit spéciale
<i>Examen sur la base de procédures convenues</i>	Obtenir les résultats détaillés des procédures de test spécifiques pour des opérations ou soldes de compte précis tels que le portefeuille de crédits ou les liquidités	Mise en œuvre de procédures convenues	Rapport sur les résultats des procédures mises en œuvre sans émission d'opinion. Les utilisateurs du rapport tirent leurs propres conclusions des résultats des tests.

SOURCE (CGAP, 1998:23)

1.5 Le cadre réglementaire

Les textes fixent le cadre juridique applicable aux systèmes financiers décentralisés. Il s'agit de :

- la loi 97-02 portant réglementation des mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit du 08/08/97 ;
- le décret d'application du 21/01/98 fixant les modalités d'application de la loi 97-02 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ;
- la convention cadre devant régir les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et de crédit ayant pour objet la collecte de l'épargne et /ou de crédit ;
- les statuts types pour les institutions de base, les unions et les fédérations ;
- l'instruction n°1 relative à l'obligation pour les systèmes financiers décentralisés de produire des états financiers ;
- l'instruction n°2 relative au regroupement des postes de la situation patrimoniale ;
- l'instruction n°3 relative à la classification des crédits sains selon la durée initiale de remboursement ;
- l'instruction n°4 relative au déclassement des crédits en souffrance et leur provisionnement ;
- l'instruction n°5 relative aux créances et dettes rattachées ;
- l'instruction n°6 relative aux modalités de détermination des ratios prudentiels ;

- l'instruction n°7 relative à l'obligation pour les institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit de produire un rapport annuel ;
- l'instruction n°8 relative à l'obligation pour les structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste ou coopérative et ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ou l'octroi de crédit de produire un rapport annuel.

1.6 Normes et méthodes comptables

Un ensemble de normes et de méthodes comptables est nécessaire lorsqu'une institution doit produire une information financière fiable.

1.6.1 Les normes comptables

Ce sont des règles qui aident dans le traitement comptable des opérations. Elles garantissent la cohérence, la clarté, l'exhaustivité des enregistrements et surtout la comparabilité des résultats au niveau du secteur. Les normes appliquées par les institutions financières peuvent être nationales ou internationales.

« Pour maintenir la crédibilité de ses états financiers, une institution de micro finance doit adhérer à un ensemble détaillé, complet et reconnu de normes comptables » (CGAP, 1998 :7). En matière de micro- finance les règles et normes de gestion sont décrites par les articles 48 à 58 de la loi portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, édictées par la BCEAO. Ce sont :

Art 48 : L'autorisation du Ministre est requise ,conformément aux dispositions de l'article 28 de la loi, lorsque les sommes engagées au titre des opérations prévues à l'alinéa 3 de cet article, atteignent 5 % des risques de l'institution, déduction faite des risques pris sur des ressources affectées dont le bailleur de fonds assume les risques.

Par risques, il faut entendre essentiellement tous prêts et tous engagements par signature donnés par l'institution.

Art 49 : La réserve générale visée à l'alinéa 6 de l'article 11 de la loi est alimentée par un prélèvement par un prélèvement annuel de 15 % sur les excédents nets avant ristourne de chaque exercice, après imputation éventuelle de tout report à nouveau déficitaire.

Art 50 : Les risques portés par une institution, à l'exclusion des risques pris sur ressources affectées dont le risque incombe au bailleur de fonds, ne peuvent excéder le double des dépôts de l'ensemble des membres.

Art 51 : Les institutions sont tenues de couvrir, à tout moment, leurs emplois à long et moyen terme, par leurs ressources stables.

Art 52 : En application des dispositions de l'article 27 de la loi, l'encours total des prêts aux personnes visées à l'article 26 de ladite loi ne peut excéder 20 % de ses dépôts, à l'exclusion des risques pris sur ressources affectées dont le risque incombe au bailleur de fonds.

Art 53 : Une institution ne peut prendre, sur un seul membre, des risques pour un montant excédant 10 % des dépôts, à l'exclusion des risques pris sur ressources affectées dont le risque incombe au bailleur de fonds.

Art 54 : L'ensemble des valeurs disponibles, réalisables et mobilisables à court terme d'une institution doit présenter en permanence, au moins 80 % de l'ensemble de son passif exigible et de l'encours de ses engagements par signature à court terme.

En plus des normes comptables, les entités utilisent aussi des méthodes comptables.

1.6.2 Les méthodes comptables

Elles varient selon chaque institution. Une fois les normes comptables définies, différentes méthodes peuvent être utilisées :

- la comptabilité d'engagement « qui rattache les résultats financiers des opérations de la période à laquelle elles ont eu lieu plutôt qu'à la période de l'échange réel des liquidités » (CGAP, 1998 : 8).

- la comptabilité de caisse : les charges ou les produits ne sont pris en compte que lorsqu'il y a entrée ou sortie d'argent.
- La comptabilité hybride : elle constate les charges et ne comptabilise les produits que lorsqu'ils sont certains.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

SECTION 2 : LES TECHNIQUES D'AUDIT

Plusieurs techniques sont utilisées pour la collecte des informations. L'auditeur peut passer par l'analyse de la documentation interne ou externe, la visite des locaux ou s'entretenir avec des personnes susceptibles de lui fournir des informations appropriées.

L'auditeur doit se baser sur des documents comme les rapports des auditeurs internes ou externes qui l'ont précédé, le manuel de procédures, les comptes annuels des derniers exercices, l'organigramme, la visite des locaux et surtout s'intéresser à tout ce qui peut lui fournir une information pertinente.

2.1 Examen analytique

C'est un examen général qui permet à l'auditeur de comprendre le bien fondé des documents, et des chiffres de l'auditée. La procédure analytique comme son nom l'indique permet d'apprécier la qualité des états financiers en les étudiant et en faisant une comparaison des données financières ou non.

Le diagnostic financier s'appuie sur l'analyse des états financiers passés, prévisionnels, les relations entre les comptes du bilan, ceux du résultat, et plusieurs autres comptes ainsi que les ratios significatifs du secteur d'activité. Une analyse pointilleuse des données financières doit être faite permettant ainsi à l'auditeur d'identifier les problèmes, les zones d'ombre, les zones à risque et plus généralement les dysfonctionnements que présente l'entreprise. comparaisons dans le temps, dans l'espace, ou encore avec l'évolution de la situation économique du pays.

L'examen analytique est aujourd'hui mené de manière informatique ; après avoir saisi les chiffres de l'entreprise sur son micro-ordinateur, l'auditeur utilise un logiciel d'audit assisté par ordinateur qui calcule des ratios, fluctuations et tendances, et qui met en évidence des incohérences.

Par exemple, concernant les stocks :

- comparaisons des montants n-1 et n (par articles, par gammes d'articles,...) ;

- variations mensuelles des quantités de stocks ;
- évolution des vitesses de rotation, liste des articles sans rotation depuis plus de trois mois selon Mikol (1999 :134).

2.1.1 La revue de la vraisemblance

Selon Robert (2004 : 90) la revue de la vraisemblance consiste en un examen critique des composantes d'un solde afin de déceler des anomalies comme la position inhabituelle du solde d'un compte (compte caisse créditeur), des écritures sans libellés au journal. Elle peut être réalisée à partir de tout document financier (balance, journal comptable bilan ou autre compte).

2.1.2 La comparaison des données absolues

Cette technique selon Robert (2004 : 90) consiste à analyser l'évolution des données de l'exercice par rapport :

- à l'exercice antérieur pour juger de leur cohérence
- au budget pour savoir si les objectifs ont été atteints, sinon il faudra en connaître les causes.

L'analyse des données absolues est insuffisante et doit être complétée par une analyse des données en valeurs relatives.

2.1.3 La comparaison des données relatives

Il s'agit selon Robert (2004 : 91) de calculer et d'analyser les ratios significatifs de structure, d'exploitation, de rotation par rapport à une référence qui est généralement celui du secteur d'activité. Cette technique peut s'avérer limiter par la méconnaissance de l'activité ou du secteur, l'absence de données ou de références sur le secteur.

2.1.4 L'analyse des tendances

C'est l'interprétation des résultats en révélant un trend ainsi que des relations entre les variables clés.

Les différentes composantes de l'examen analytique ont l'avantage d'être utilisées à toutes les étapes de la mission d'audit :

- lors de la prise de connaissance pour identifier les zones à risques et aider à la planification de la mission ;
- lors du contrôle des comptes ;
- mais également au moment même de l'examen des comptes annuels pour renforcer l'opinion de l'auditeur.

2.2 Examen des documents et recoupement

L'auditeur est amené à examiner tous les documents qu'il exploite dans le cadre de sa mission dans le but de mesurer la force probante des informations qu'ils véhiculent de la prise de connaissance à la rédaction du rapport de mission.

2.2.1 L'examen des documents de base

Les documents examinés sont essentiellement les pièces justificatives créées :

- à l'extérieur de l'entreprise et conservées par elle : factures fournisseurs, les relevés de banque, les chèques reçus par les clients ;
- par l'entreprise et destinés aux différents partenaires : le double des bordereaux de réception émargés par les clients, les bordereaux de remise de chèque virés par la banque ;
- par l'entreprise et gardés en son sein : les ordres de missions, les bons de sortie de matières...

L'examen des documents de base est à la fin formel et substantiel :

- formel pour s'assurer qu'il s'agit des documents authentiques régulièrement établis substantiel parce qu'il permet de vérifier que le document correspond bien à une opération dans le cadre de l'objet social de l'entreprise et qu'elle y trouve sa transcription dans les comptes de la société suivant les principes comptables admis.

2.2.2 Le recoupement

Il consiste à croiser les informations de sources différentes et relatives à une même opération ou à un même élément. On distingue selon Robert (2004 : 95) deux types de recoupements :

- le recoupement interne : les informations croisées proviennent de différentes origines mais sont internes. Nous avons par exemple le rapprochement entre les amortissements au bilan et ceux du compte de résultat ou encore le rapprochement du résultat au bilan avec celui du compte de résultat.
- le recoupement externe ou circularisation ou confirmation directe : il consiste à demander à des tiers ayant des liens d'affaires avec l'entreprise auditée de confirmer directement des informations concernant des opérations réalisées avec l'entité, des soldes de leurs comptes ou tout autre renseignement. Le choix des tiers obéit à des critères comme :
 - l'importance relative du poste par rapport au total du bilan ;
 - la relativité du risque, ceci s'apprécie par rapport à la nature même du poste considéré.

A côté des tiers à sélectionner, il y a une autre catégorie que l'on peut confirmer de façon exhaustive.

2.2.3 Les tiers à sélectionner

❖ Les clients

L'objectif de la confirmation des clients selon Robert (2004 : 97) est de s'assurer qu'il n'y a pas d'actif fictif. Sur demande de l'auditeur, l'entreprise adresse une demande de confirmation à son client accompagnée d'un formulaire de réponse. L'entreprise envoie donc un relevé des factures des effets non échus et également ceux de la dernière livraison. C'est la confirmation positive qui sollicite le simple accord du client. Une autre alternative consiste à demander au client de ne répondre que s'il n'est pas d'accord, c'est la confirmation négative. La réponse du client doit être directement adressée au cabinet de l'auditeur.

❖ Les fournisseurs

L'entreprise dans ce cas demande au fournisseur de confronter le relevé des créances qu'il a sur la société auditée. C'est ce relevé confirmé qui sera rapproché de la comptabilité.

2.3 Les contrôles physiques

C'est une technique qui consiste pour l'auditeur à se faire présenter les éléments d'actifs déclarés par l'entreprise. Deux critères selon Robert (2004 : 101) sont généralement admis pour la sélection des actifs à contrôler : l'importance relative du poste et la relativité du risque. Ainsi seront généralement contrôlés les stocks, les immobilisations, et la caisse.

2.3.1 Les stocks

L'auditeur doit avoir assisté à l'inventaire physique des stocks. Dans le cas contraire il le signifiera dans son rapport. Il s'assurera des méthodes et procédures utilisées, vérifiera les entrées et sorties de stocks et leur correspondance aux bons qu'on lui présentera. Il aura à comparer les quantités figurant sur les fiches de stocks avec celles observées. Il pourra aller plus loin s'il le désire en faisant quelques tests pour s'assurer de la qualité des comptages.

2.3.2 Les immobilisations corporelles

Les terrains sont contrôlés par circularisation directe des services de la conservation et des hypothèques. La méthode dans ce cas présente plus d'intérêt pour les bâtiments. Il s'agit de constater que sur un espace est érigé un bâtiment dont il est fait mention dans les comptes qu'il est bel et bien la propriété de l'entreprise.

2.4 Les contrôles spécifiques en micro finance

Les opérations comptables des IMF sont la plupart du temps décentralisées. Les caisses locales tiennent individuellement leur comptabilité qui sera transmise plus tard et selon une période définie à la direction générale. Cette dernière sera responsable de l'élaboration des états financiers consolidés.

Il convient de préciser que dans certaines institutions c'est la direction générale elle-même qui tient toute la comptabilité.

Dans une IMF selon CGAP (1998 : 86), l'auditeur procède à l'examen des soldes des principaux comptes de l'institution que sont :

- Les crédits en souffrance et leurs provisions : ils regroupent une grande de l'actif et constituent la principale source d'erreur ;
- Les créances et dettes rattachées : ils sont souvent mal calculés
- Les disponibilités et comptes assimilés : les institutions disposent souvent d'une forte liquidité ;
- Les fonds propres ;
- Les débiteurs et créditeurs divers ;
- Les dépôts des membres ;
- Les produits et les charges
- Parmi tous ces comptes, quelques uns présentent des difficultés.

2.4.1 Les crédits en souffrance et leur provisionnement

L'information sur les impayés destinée aux personnes extérieures est souvent erronée, parfois par mégarde et parfois délibérément. Plus important, les systèmes d'information interne peuvent laisser les dirigeants des institutions dans l'ignorance, jusqu'à ce que le problème des impayés devienne incontrôlable. C'est pourquoi les auditeurs et institutions de micro finance doivent accorder une attention particulière aux crédits en souffrance et leur provisionnement.

Les instructions de la BCEAO préconise un système de provisionnement basé sur la balance âgée des crédits en souffrance. Cette approche nécessite de reclasser les crédits en souffrance en fonction du nombre de jours de retard depuis le dernier remboursement.

L'auditeur doit à ce niveau vérifier si le taux de provisionnement est conforme à la réglementation.

2.4.2 Les créances et les dettes rattachées

La plupart des IMF pratique le principe de remboursement mensuel en ce qui concerne les prêts et le principe de remboursement journalier ou hebdomadaire en ce qui concerne la tontine. Ce poste retrace les intérêts échus à la clôture selon le principe de spécialisation des exercices.

Il s'agit donc de calculer des intérêts rattachés à une multitude de prêts de petits montants . Les calculs sont fastidieux à tel point que les institutions procèdent à des calculs groupés, ce qui a pour effet de surévaluer les montants inscrits au bilan.

Les dettes rattachées aux dépôts des clients sont difficiles à contrôler par les institutions. L'auditeur doit vérifier et le mode de calcul des intérêts et le mode de calcul des rémunérations liées aux dépôts des clients.

2.4.3 Les débiteurs et créditeurs divers

Ce poste est utilisé comme un fourre-tout par les IMF. La plupart du temps, aucune information n'existe sur les sommes inscrites dans ce compte.

L'auditeur doit chercher à comprendre les opérations constituant ce solde.

2.4.4 Les produits et les charges

Le véritable problème avec les comptes de produits concerne les intérêts. Il est d'ailleurs fréquent que les institutions de micro finance changent de méthode de calcul des intérêts d'un prêt à un autre.

Les comptes de charges ne présentent souvent pas de difficultés, mais les comptes d'amortissement doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'auditeur devra vérifier le calcul des amortissements et le calcul des intérêts.

2.5 Contrôle des évaluations

Il s'agit pour Robert (2004 :106) de s'assurer du respect des règles comptables d'évaluation d'actifs pour éviter la constatation de plus ou moins value fictive ; en cas de changement de méthode il conviendra de contrôler les justificatifs dans l'annexe et le rapport de gestion. On vérifiera également la valorisation des stocks et on s'assurera que des charges supplétives ne rentrant pas habituellement dans les charges de production sont exclues de ces évaluations.

2.6 Sondages

Un auditeur peut rarement contrôler l'intégralité des opérations ou des comptes pour des raisons de coûts, mais également d'efficacité. Il va donc procéder par sondage. Selon Grand & al (1999 : 46) le sondage est caractérisé par :

- le prélèvement d'une partie (échantillon) d'un ensemble d'éléments (population) ;
- l'étude des caractères observés sur les éléments prélevés ;
- l'extrapolation des observations à l'ensemble étudié.

Les étapes du sondage sont :

- la fixation des objectifs ;
- la définition de la population à observer ;
- la taille et la sélection de l'échantillon ;
- et les résultats des contrôles.

2.6.1 Les objectifs du sondage

Les objectifs que se fixe l'auditeur peuvent être variés. A titre d'exemple selon Grand & al (1999 : 46) on peut :

- s'assurer pour une opération déterminée, du respect de la procédure existante ;
- s'assurer pour un groupe de comptes déterminés, de leur justification ;
- s'assurer pour un portefeuille d'effet :
 - de leur bonne classification
 - de leur autorisation

- du décompte d'agios
- etc.
- s'assurer que les encours de crédits ne comportent pas de créances douteuses

Pour chaque programme de contrôle la population doit être définie : comptes à terme, bons de caisse, opérations de trésorerie, comptes clients, etc.

2.6.2 La taille et la sélection des l'échantillon

La taille de l'échantillon peut se traduire de manière mathématique en fonction de la taille de la population et du degré de certitude souhaité.

Il est également possible de procéder de manière empirique en fonction des objectifs fixés, du degré de confiance accordé à la fiabilité du contrôle interne et du budget.

L'auditeur peut sélectionner l'échantillon de manière résolument orientée, pour atteindre des objectifs déterminés .

2.7 Interprétation des résultats et documents de fin de mission

En fonction de la démarche suivie, de la taille, de l'échantillon, de la méthode de sélection, les résultats peuvent être extrapolés à l'ensemble de la population

SECTION 3 : METHODOLOGIE D'APPROCHE, PROCEDURES D'ECHANTILLONNAGE ET OUTILS DE COLLECTE DE DONNEES

Pour mieux cerner les objectifs de notre étude, nous avons utilisé une approche méthodologique composée de la méthodologie d'approche, des procédures d'échantillonnage, et les outils de collecte de données.

3.1 La méthodologie d'approche

Le travail théorique effectué précédemment nous a permis de proposer un modèle théorique pour résoudre le problème posé.

Le modèle d'analyse (voir figure n°1) prend en compte une variable dépendante et des variables indépendantes.

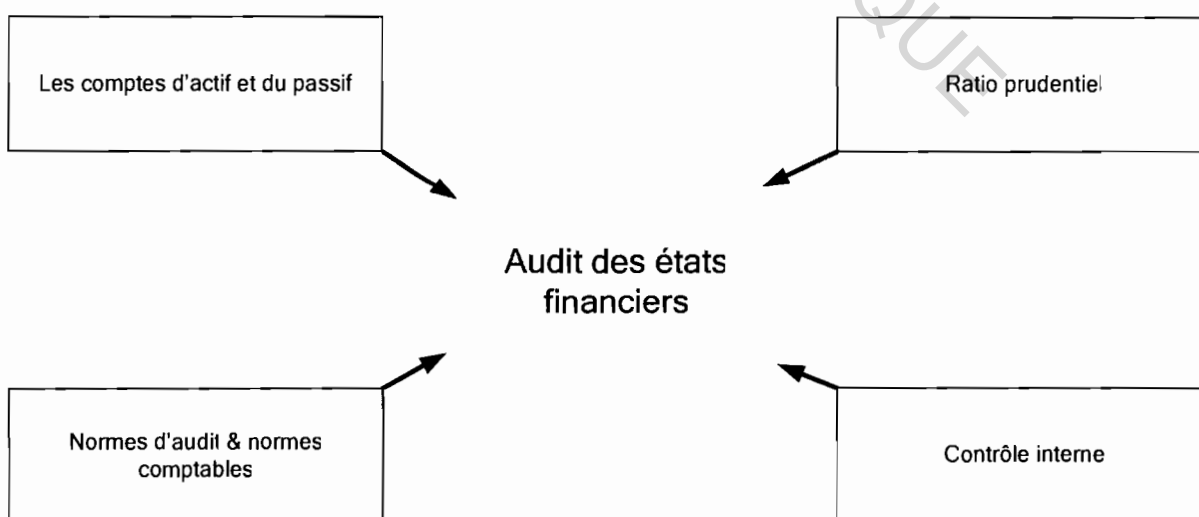


Figure N°1: Modèle d'analyse

3.1.1 La variable dépendante

Elle regroupe (voir tableau 2) les trois actions suivantes :

- la prise de connaissance de l'entité ;
- l'évaluation du contrôle interne ;
- l'examen des comptes.

TABLEAU 2 : les dimensions et indicateurs des variables

Variable dépendante	Dimensions	Indicateurs
Prise de connaissance	Manuels de procédures administratives financières et comptables, statuts.	Existence de manuels de procédures
Evaluation du contrôle interne	Fonctionnement réel du système de contrôle interne	Existence des fiches de poste, définition des responsabilités, conformité avec la réalité, existence de procédures de recrutement, formation du personnel, promotion du personnel, qualification requise pour le poste occupé.
Examen des comptes	Principes comptables, normes et méthodes comptables, ratios, prudentiel, normes de présentation.	Vérification des différents comptes balances, grands livres, état de rapprochement, vérification de la permanence des méthodes utilisées, de comptabilisation, questionnaire du contrôle des états financiers, respect des normes.

3.1.2 Les variables indépendantes

Elles sont relatives à :

- la réglementation en vigueur dans le secteur ;
- les normes et méthodes comptables ;
- les normes d'audit ;

- les ratios prudentiels ;
- le contrôle interne.

3.2 Les procédures d'échantillonnage et les outils de collecte de données

Pour assurer la représentativité d'un échantillon donné, la taille, la sélection de l'échantillon doit suivre un certain nombre de critères.

3.2.1 La taille

L'auditeur doit tenir compte de trois risques à savoir :

- le risque d'échantillonnage, c'est le risque que l'auditeur parvienne à une conclusion autre que celle obtenue si le test avait porté sur la population mère ;
- l'erreur escomptée : c'est l'erreur maximale que l'auditeur peut accepter dans une population tout en concluant que les résultats du sondage lui ont permis d'atteindre son objectif ;
- l'erreur tolérable : c'est l'erreur maximum que l'auditeur peut accepter dans une population tout en concluant les résultats du sondage.

3.2.2 La sélection de l'échantillon

Nous avons opté pour l'échantillonnage aléatoire simple. Nous aurons donc à choisir directement et au hasard, notre échantillon à partir de la population mère que constitue l'ensemble des dossiers clients de l'institution.

3.2.3 Les outils de collecte de données

Nous avons utilisé les outils suivants pour la collecte des données, compte tenu du nombre réduit des employés :

○ La recherche documentaire

Nous avons collecté auprès de l'institution le manuel de procédures administratives financières et comptables, les textes règlementant les activités des institutions de micro finance au Bénin, le code de déontologie des institutions de micro finance en République du Bénin et les états financiers 2003 et 2004.

○ Nous avons mené des discussions à bâtons rompus avec le chargé de prêt, le directeur la caissière et la présumée assistante de direction et comptable de l'institution sur :

- les services offerts à la clientèle ;
- les conditions d'octroi de crédit ;
- les procédures d'octroi de crédit ;
- les procédures d'encaissement et de décaissement ;
- les procédures de recouvrement ;
- la population cible ;
- les conditions de travail ;
- l'atmosphère dans le service ;
- la procédure de recrutement ;
- les difficultés rencontrées dans le service et dans l'exécution du travail ;
- la tenue des différents comptes ;
- l'élaboration des états financiers.

○ L'observation

L'observation a joué un grand rôle dans la rédaction de notre mémoire, elle nous a permis de confronter la réalité du terrain aux textes et règlements.

3.2.4 La méthode d'analyse des résultats

Pour analyser les données collectées nous avons examiné poste par poste les éléments du bilan ; nous avons également utilisé un questionnaire de contrôle des états financiers (voir annexe 2, page 77).

Le modèle d'analyse élaboré nous servira de support dans la suite de nos travaux et nous permettra d'analyser les comptes de Anfani finance.

Après avoir fait une approche théorique du thème, nous allons essayé dans la deuxième partie de notre mémoire de faire la prise de connaissance de l'institution ainsi que l'audit de ses états financiers.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE : CADRE PRATIQUE

CESAG - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

Après avoir fait le tour de la démarche d'une mission d'audit des états financiers ainsi que les spécificités de la micro finance, des normes et méthodes comptables, il importe maintenant de voir ce qu'il est dans Anfani finance, objet de notre travail.

Nous présenterons d'abord l'institution à travers son historique, ses objectifs, les services offerts, son portefeuille. Puis nous procéderons à l'audit des états financiers et enfin nous exposerons les résultats obtenus et les recommandations.

CSAG - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE ANFANI-FINANCE

Anfani finance a le souci d'être utile à une couche importante de la population reléguée dans l'économie informelle en lui apportant une assistance organisationnelle et financière, laquelle devrait leur permettre d'être rentable.

Dans ce chapitre, nous présentons l'activité de crédit à Anfani-finance, ainsi que son portefeuille de crédit et la planification de ses activités.

SECTION 1 : PRISE DE CONNAISSANCE DE ANFANI-FINANCE

Le terme Anfani finance signifie utile et appartient aux vocabulaires de plusieurs langues béninoises. Il évoque la promotion de l'utilité ou de profitabilité.

Dans cette section, nous ferons un rappel historique sur l'institution ainsi que ses objectifs.

1.1 Rappel historique

Anfani-finance est née du désir d'aider des personnes ayant une force de travail et une volonté de l'utiliser, mais ayant peu de ressources pour développer des activités génératrices de revenus. Pour atteindre cet objectif, les promoteurs ont sensibilisé des opérateurs économiques disposant de ressources dont ils n'ont pas immédiatement besoin à les mettre au service des plus défavorisés afin de permettre à ceux-ci de renforcer leur activité

Anfani-finance s'est constituée en juillet 2002, en société à responsabilité limitée au capital de cinq millions (5.000.000) de francs CFA. Toutefois, le capital social n'est pas en rapport avec le volume des opérations prévues, car les fonds de dotation (75.000.000 FCFA) sont utilisés pour les opérations de crédit. Le volume des opérations prévues permettra de faire évoluer la structure, dans un avenir proche, en une société anonyme. Le régime fiscal est celui de droit commun.

1.2 Objectifs

Les objectifs de ANFANI-FINANCE peuvent être perçus sous un angle général ou spécifique.

1.2.1 Objectif général

L'objectif général est de contribuer à relever le noble défi du Consortium Alafia², celui d'atteindre cinq cent mille consommateurs de micro crédits.

1.2.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique est d'accroître l'efficacité des micro crédits comme outils de lutte contre la pauvreté. Ces deux objectifs qui sont d'ordre social sous-tendent des sous objectifs qui seront atteints par des stratégies commerciales que nous allons indiquer.

Le marché de la micro finance est dominé par des structures de financement décentralisées qui opèrent essentiellement sous forme associative ou d'organisation non gouvernementale drainant des appuis institutionnels par le biais soit du Gouvernement ou des partenaires au développement. Ces structures couvrent à peine trente cinq pour cent des besoins en micro crédits. Pour étoffer le secteur, l'entité veut se démarquer en faisant du couple rentabilité et ciblage son cheval de bataille. L'entité vise à mettre en œuvre une démarche marketing et à déployer une pédagogie sociale pour non seulement jeter les bases d'une économie solidaire mais aussi pour mobiliser des investisseurs, d'abord locaux, autour d'un projet fédérateur, et susciter l'épargne des béninois de la diaspora, puis enfin de capter des investissements internationaux.

² Association Nationale des Praticiens de la Micro Finance du Bénin

L'entité projette d'installer une antenne à Porto-Novo, une à Lokossa, une à Parakou et une à Malanville d'ici cinq ans puis d'appuyer des organisations villageoises opérant dans le même secteur d'activité.

Il avait été envisagé de confectionner 2793 dossiers jusqu' en l'an 2005 dont 1593 dossiers de crédits de caution solidaire³ et 1200 dossiers de crédits individuels. Cet objectif commercial devrait être atteint compte tenu des avantages comparatifs dont jouissent les produits de l'entité. Cependant, il doit être assorti d'objectifs de performance pour être efficient.

L'entité veut accompagner la dynamique de performance des micro crédits en se positionnant en haut de l'échelle, c'est-à-dire en affichant des taux de remboursement avoisinant les 100%. Les méthodes de ciblage, le discours de sensibilisation des animateurs et chargés de prêts, la célérité, la qualité de la formation des clients, le suivi des investissements des clients puis celui des crédits et enfin les avantages comparatifs des produits devraient permettre d'atteindre cet objectif.

La mobilisation des fonds devra permettre de recruter des chargés de prêts en nombre suffisant pour encadrer les clients puis d'acquérir du matériel pour contenir la montée en charge des activités.

La participation à différents séminaires sur la micro finance et les différentes tables rondes qui seront initiées avec les praticiens en vue de mettre sur pied des projets d'élaboration des outils visant la maîtrise de notre activité est également un facteur concourant à l'atteinte des objectifs.

Le savoir-faire acquis permettra le positionnement sur les marchés de la micro finance des pays de la zone franc .

³ un groupe est constitué de trois personnes

1.3 Les services offerts par Anfani-finance

-Des crédits individuels de montants compris entre FCFA 100 000 et 500 000 sont octroyés aux petites et moyennes entreprises

-Des crédits aux groupements de caution solidaire de FCFA 150 000 maximum pour chaque membre du groupe de trois personnes. Ici la défaillance d'un membre du groupe appelle la responsabilité de tous les membres ; ainsi les remboursements ne peuvent se faire individuellement.

-Des crédit-baux de montant compris entre FCFA 500 000 et 5 000 000. Le crédit-bail consiste à acquérir pour le compte d'un client, un matériel en vue de son exploitation commerciale. Le matériel demeure la propriété de Anfani-finance jusqu'au règlement total du crédit.

Ils seront d'une durée de douze à dix huit mois, de périodicité de remboursement mensuelle et de taux d'intérêt de 2 % par mois sur l'encours de crédit, soit 13,472 % l'an. Ils peuvent être assortis d'un différé ne dépassant pas trois mois

1.3.1 La clientèle cible

Les destinataires des micro crédits sont essentiellement les plus défavorisés. La forme moderne de la micro finance est utilisée comme un outil de lutte contre la pauvreté.

Cependant, des études ont montré que l'impact des micro crédits sur le phénomène est faible non seulement en raison de leur insuffisance numérique, mais surtout à cause des biais de ciblage. S'il est véritablement naïf de concevoir la lutte contre la pauvreté sous l'angle exclusif de l'appui aux pauvres, le renforcement des activités des populations vulnérables a tendance à limiter l'accès des pauvres aux micro crédits. Tout le monde se considérant, à des degrés divers, vulnérable à la pauvreté, il naît des accointances des responsables des institutions de micro finance avec les milieux de nantis. Ces derniers ont tendance à monopoliser l'outil au détriment des populations cibles. Anfani-finance considère que le

préjudice qui peut être causé aux démunis en finançant expressément des opérations ponctuelles des nantis doit être compensé par un différentiel de gain qui servira à mieux appuyer les populations cibles. Cela consistera à prendre des participations dans des opérations commerciales ponctuelles, ce qui revient à faire participer les nantis à l'accroissement des ressources à mettre à la disposition des démunis.

SECTION 2 : LE PORTEFEUILLE DE CREDIT ET LA PLANIFICATION DES ACTIVITES DE ANFANI-FINANCE

La mission de Anfani-finance est de promouvoir des activités génératrices de revenus en fournissant d'une part des services financiers de proximité qui sont essentiellement des micro crédits productifs et la mobilisation de l'épargne domestique, puis d'autre part, des services non financiers qui sont l'information sur les SFD (structures de financement décentralisé), la formation aux techniques quantitatives de gestion en vue de renforcer leur capacité à gérer leurs affaires puis à rechercher et exploiter des opportunités.

2.1 La composition du portefeuille de crédit

Au terme d'une phase exploratoire de cinq mois qui a d'abord permis d'aller vers la clientèle cible et de bien comprendre ses besoins afin d'apporter des correctifs non seulement par rapport à ce qui a été précédemment élaboré, mais aussi par rapport aux produits de la concurrence, nous pouvons donner des éléments suivants qui ont servi à l'entité à faire les projections financières dont vous trouverez la quintessence dans les tableaux qui vont suivre.

Le capital social actuel de Anfani-finance, de vingt millions (20.0000.000) de francs CFA est constitué par les trois associés conformément aux statuts. Les comptes courants des associés ont été utilisés à hauteur de soixante millions (60.000.000) de francs CFA pour démarrer les activités et pour éprouver puis corriger le modèle conçu.

Jusqu'au 31 décembre 2004, l'entité a injecté, dans l'économie nationale, le montant de FCFA.307.189.194 en crédits productifs et celui de FCFA.14.862.315 en frais de fonctionnement et immobilisations.

285 dossiers ont été confectionnés et financés dont 60 sont des crédits de caution solidaire, 150 des crédits individuels et 75 des dossiers de partenariat. Le crédit moyen par dossier est de cinq cent soixante mille francs. (FCFA 400.000). Les créances en souffrance s'élèvent à FCFA 6 102 745 , représentant 5,31 % de l'encours du crédit. Si en principe et pour sauver les apparences, les crédits ont été gérés par un seul chargé de prêts, il n'en demeure pas moins que le secrétaire dont la fonction est prévue d'évoluer vers celle de chargé de prêts a dû l'assister en terme de suivi de crédits. Aussi, l'assistant de direction, chargé de la conception et de la maintenance système d'information, identifié pour être le responsable commercial se devait-il d'entretenir de la clientèle afin de prendre le pouls de l'activité commerciale.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Le chiffre d'affaires est composé de :

- les intérêts perçus sur les crédits octroyés ;
- les frais de dossiers ;
- les fonds de solidarité ;
- les pénalités ;
- les bénéfices acquis sur les partenariats de moyens.

Le produit net bancaire est la différence entre les intérêts perçus sur les clients et ceux servis par Anfani-finance sur l'épargne des clients.

Les résultats sont mis en réserve jusqu'en 2007 pour être incorporés au capital cette année-là. Ce choix résulte de la volonté des associés de faire évoluer Anfani-finance vers une structure de Société anonyme.

La viabilité et la pérennité de la société sont assurées, non seulement par une gestion saine et prudente de l'institution, par la qualité du portefeuille, l'étude minutieuse des dossiers de prêts, une vérification des informations fournies par les demandeurs, des garanties appropriées ainsi qu'un suivi rigoureux des crédits octroyés, mais aussi par le fait que l'encours de crédit, le nombre de dossiers ainsi que le crédit moyen par dossier augmentent d'année en année.

2.2 Le programme d'activités pour l'année 2005

Outre les opérations de crédit qui sont des activités permanentes, un certain nombre d'activités concourent au développement de l'entreprise. Elles seront menées conformément au tableau calendaire ci-après (voir tableau 3) :

TABLEAU 3 : planification des activités 2005

Opérations	Périodes
Tractations avec la Cellule de micro finance pour le suivi du dossier de demande d'une signature de convention avec le Ministère des finances et de l'économie	De janvier à février

Ateliers pour un bilan critique du fonctionnement, examen des procédures et modalités d'utilisation, sélection des indicateurs pertinents, élaboration d'une stratégie de mobilisation de fonds	Trois premières semaines du mois de mars
Collecte d'informations sur les structures d'appui aux institutions de micro finance	Dernière semaine de mars et début avril
Prise de contact avec les structures d'appui à la micro finance et mise en oeuvre de la stratégie de mobilisation de fonds	Trois dernières semaines d'avril
Prise de contact avec le Consortium Alafia et informations sur les différentes modalités d'échange et de collaboration	Tout le mois de mai
Concertation avec les praticiens de la micro finance en vue de la tenue d'une table ronde pour élaborer une synergie et rédiger un plan d'actions	Tout le mois de juin
Formation de certains agents de Anfani-finance par le biais du Consortium Alafia ou une autre structure	De juillet à septembre
Programmation des participations aux séminaires sur la micro finance et mise en place d'une stratégie de promotion de Anfani-finance dans la communauté du secteur d'activité	Première quinzaine de octobre
Ateliers internes pour un bilan critique du tableau de bord de l'entreprise, réflexion sur la nécessité de rechercher un partenaire technique	Troisième semaine de octobre
Elaboration et déploiement d'une stratégie de mise en réseau de la clientèle, mise en place d'une association des clients Anfani	Tout le mois de novembre
Préparation du budget de l'année 2006	Tout le mois de décembre

Après avoir parlé de la composition du portefeuille de crédit et de la planification des activités, nous aborderons dans le chapitre suivant l'audit des comptes de l'institution.

CHAPITRE 2 : L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS DE ANFANI-FINANCE

Après avoir présenté notre programme de travail, nous évaluerons le contrôle interne et nous examinerons enfin les comptes de l'institution.

Etapes	Intervenant	Durée en jours(ouvrables)	Date
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise de connaissance de Anfani- finance 	F.S	10	Du 04 au 15 juillet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluation du contrôle interne 	F.S	8	Du 18 au 27 juillet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Examen des comptes 			
- Opérations avec les institutions financières actif/ passif	F.S	2	Du 28 au 29 juillet
-Opérations avec les membres ou bénéficiaires actif/ passif	F.S	2	Du 2 au 3 août
-Opérations diverses actif /passif	F.S	2	Du 4 au 5 août
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ratios prudentiels 	F.S	2	Du 8 au 9 août

F.S (FRANCISCO Sylvie)

SECTION 1 : EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT DE CONTROLE INTERNE

L'évaluation du contrôle interne au sein de Anfani finance s'est faite uniquement au siège de ladite institution. L'évaluation a porté sur la gestion du crédit, la gestion de la trésorerie et le système comptable et informatique.

1.1 Gestion du crédit

ANFANI-FINANCE mène toutes ses activités de prêt ou de tontine débouchant sur un prêt, au siège et ne dispose d'aucune agence. Tous les tests de procédure effectués sur les dossiers de crédits ou de tontine se sont donc passés au siège. Notre échantillon est constitué des dossiers, de crédits clients. L'échantillon a été constitué en fonction des clients qui ont obtenu des crédits au cours de l'année 2004 à Anfani - finance.

La constitution des échantillons s'est faite conformément à ce qui suit :

- 60 % des dossiers de prêt individuel, soit 90 dossiers ; nous devons noter qu'à ce niveau, l'institution n'accorde de prêt qu'à ceux qui détiennent une garantie appelée « fiche de paie » leur permettant d'établir un procès verbal de cession sur salaire, ce qui fait qu' en cas de défaillance l'institution rentre facilement en possession de ses fonds ;
- 40 % des dossiers de partenariat (encore appelé crédit équipement) soit 30 dossiers ; nous devons souligner qu'actuellement ce type de crédit est suspendu parce que, en cas d'impayé la garantie est difficile à réaliser ;
- 20 % des dossiers de crédit de groupe soit 12 dossiers ; le crédit de groupe est aussi actuellement suspendu à cause des impayés.

Les taux d'impayés les plus élevés se retrouvent au niveau du crédit individuel et du crédit de groupe.

Nous avons vérifié au niveau des dossiers de crédits clients :

- les informations relatives à l'identité du client ;
- son lieu de vente ;
- la garantie apportée ;
- sa fiche de suivi.

Nous avons également vérifié s'il existe des informations sur les crédits en retard ou sur les clients dont le crédit a été recouvré et s'il existe un rapport actualisé de suivi des impayés ou une documentation sur les mesures à prendre pour suivre les clients défaillants.

1.1.1 Les constats

A l'issue de nos travaux, nos constats apparaissent comme suit :

- Dans 100 % des cas, les dossiers de crédits ne donnent pas des informations sur les crédits en retard, ni sur les clients dont le crédit a été recouvré, il n'existe pas de balance âgée ;
- Dans 75 % des cas, le personnel ne reçoit pas l'information sur le remboursement des crédits ou sur les impayés en temps utile ;

- Dans 55 % des cas, les clients ne sont pas bien suivis ; il existe un seul chargé de prêt pour plus de 600 clients ;
- L'institution ne dispose pas de rapport actualisé de suivi des impayés produits par le système de crédit ;
- Il n'existe pas de documentation sur les mesures de suivi des clients défaillants.

1.1.2 La gestion de la trésorerie

Les états de rapprochements ne sont pas établis à temps et visés par un responsable afin de matérialiser leur contrôle. En réalité, aucun état de rapprochement de l'année 2005 n'avait encore été fait jusqu'au mois de juillet où nous faisons notre stage.

1.2 Le système comptable et informatique

L'institution ne possède pas un logiciel approprié pour la gestion des différents comptes et la comptabilisation des opérations ; les encaissements pour les prêts aux clients ne sont pas enregistrés dans les comptes :

- débit : 122/132 (prêts aux clients) ;
- crédit : 105 (chèques et effets à l'encaissement), comme le recommande le manuel de procédures administratives, financières et comptables, elle met simplement prêt aux clients et elle inscrit le montant à côté ; elle tient sa comptabilité comme dans le système minimal de trésorerie.
- l'institution ne fait pas du tout usage de son plan comptable dans sa comptabilité c'est à dire qu'elle met juste la nature de l'opération et elle inscrit le montant.
- aucune écriture d'achat de bien, d'équipement ou de service n'a été saisie à la machine ;
- aucune écriture comptable ne se retrouve sur les pièces comptables, les factures d'achat les factures d'électricités et d'eau ou autres ;
- nous n'avons retrouvé aucune fiche d'inventaire physique ;
- il n'existe pas de fiche de stock pour la gestion des fournitures de bureau ;
- nous n'avons retrouvé aucune écriture de clôture ou d'ouverture de bilan ;

- pendant la période de notre stage, seuls les états de rapprochements de janvier à mars étaient à jour (année 2005) ;
- absence de suivi de la comptabilité ; l'institution ne tient aucune comptabilité en ce qui concerne les activités de tontine ;
- pas de réconciliation du système de suivi des crédits et le grand livre.

1.3 Définition de seuil de signification

1.3.1 Sélection des grandeurs

L'évaluation du contrôle interne nous a permis de savoir comment mener notre mission d'examen des comptes et surtout de sélection des grandeurs pour le calcul du seuil de signification.

La sélection des grandeurs est présentée dans le tableau suivant (tableau 4) :

TABLEAU 4 : sélection des grandeurs

<i>Eléments</i>	2003	2004
<i>Fonds propres</i>	80 000 000	80 495 610
<i>Produits financiers</i>	16 902 789	26 076 349
<i>Excédent</i>	1 794 848	9 855 146

Toutes les grandeurs sélectionnées sont en progression sur les deux exercices comparés. Le produit financier nous semble le critère approprié pour apprécier les performances de l'institution. Nous le retiendrons donc pour le calcul du seuil de signification en nous basant sur les chiffres de l'exercice 2004.

1.3.2 La détermination du seuil de signification

Le tableau suivant (tableau 5) présente la détermination du seuil de signification.

TABLEAU 5 : détermination du seuil de signification

<i>Eléments</i>	2004
<i>Produits financiers</i>	26 076 349
<i>Borne inférieure (2%)</i>	521526
<i>Borne supérieure (4%)</i>	1 043 052
<i>Moyenne</i>	1 564 578

La moyenne est égale à la borne inférieure plus la borne supérieure. Nous fixons le seuil de signification à FCFA.1.500.000. Si l'ensemble des erreurs et ajustements est supérieur à ce seuil, nous serons amenés à proposer un refus de certifier les comptes ou de faire des réserves dans le rapport d'audit.

1.3.3 L'erreur tolérable

Nous chiffrons l'erreur tolérable à 50 % du seuil de signification, soit FCFA .750.000. Après la détermination de l'erreur tolérable, nous travaillerons sur les comptes de ANFANI-FINANCE, et nous ferons part de nos constats sur les différents postes du bilan. La méthodologie appliquée est l'examen poste par poste de chaque rubrique du bilan.

SECTION 2 : L'EXAMEN DES COMPTES D'ACTIF DE ANFANI-FINANCE DE L'EXERCICE 2004

Dans cette partie nous traiterons les comptes d'actif (voir annexe 3, page 78).

Nous rappelons que les états financiers d'une institution de micro finance sont constitués de :

- la situation patrimoniale (voir annexe3, page 78)
- l'état de formation du résultat (voir annexe 4, page 80)
- les états annexes.

2.1 Opérations avec les institutions financières et assimilées

Ce sont les opérations de trésorerie.

2.1.1 Objectifs

Nous nous assurerons ici de l'inventaire physique des espèces de la petite caisse et de la caisse transitoire au 31 décembre 2004.

2.1.2 Travaux effectués

Nous avons effectué :

- la vérification des relevés bancaires et des états de rapprochements : nous avons vérifié si toutes les opérations qui figurent sur le relevé bancaire, ont été enregistrées au niveau de l'institution et vice versa ; ensuite nous avons comparé le solde comptable corrigé au niveau de « banque chez nous » et « nous à la banque ».
- la vérification des carnets de reçus d'espèces détenus par l'entreprise et le versement en espèce comptabilisé au niveau de la comptabilité : nous avons effectué la sommation de tous les montants inscrits sur les carnets de reçu mois par mois et comparé aux montants comptabilisés au niveau de la comptabilité au cours de cette période.
- le contrôle de la comptabilisation du dépôt des épargnants : nous avons descendu les totaux au niveau du cahier de dépôt tenu par la caisse, que nous avons comparé au fichier de dépôt tenu par la comptabilité.

2.1.3 Observations et conclusions

L'institution ne tient pas le journal de banque et le brouillard de caisse. Elle n'a pas fait l'inventaire de la caisse au 31 décembre 2004. Une gestion rigoureuse de la caisse n'est pas faite. Le décaissement pour approvisionnement de la caisse se fait normalement après inventaire de la petite caisse suivi de la demande de chèque, mais cette règle n'est pas respectée dans l'institution et il n'existe pas de pièces de sorties de caisse pouvant justifier les

décaissements de fonds ; aucun contrôle inopiné de la caisse n'est effectué et il n'existe pas de bons de caisse pour les achats effectués. Il n'existe pas de registre de compte bancaire, il existe une différence entre le solde à corriger qui figure sur le relevé bancaire et le report de ce même solde au niveau de l'état de rapprochement bancaire du mois de juin 2004.

Les soldes des disponibilités et comptes assimilés aux 31 décembre 2003 et 2004 sont les suivants (voir tableau 6) :

TABLEAU 6 : soldes des disponibilités et comptes assimilés

Postes	Au 31/12/2003	Au 31/12/2004	Variation
Caisse	123 870	1 822 356	1 698 486
Banques	393 117	5 834 861	5 441 744
Total	516 987	7 657 217	7 140 230

2.2 Opérations avec les membres ou bénéficiaires

Elles regroupent les crédits consentis aux membres ou bénéficiaires. Ces crédits sont distingués selon qu'ils sont sains ou en souffrance.

2.2.1 Objectifs

Il s'agira ici de nous assurer:

- que les comptes de tiers sont correctement tenus ;
- du déclassement des créances en souffrances conformément aux instructions de la BCEAO ;
- que les provisions inscrites au bilan sont constituées ;
- que les provisions sont suffisantes.

2.2.2 Travaux effectués

Les travaux effectués regroupent :

- le contrôle des états de crédits : nous avons vérifié s'il y a concordance entre le montant du prêt accordé au client , inscrit au niveau de la comptabilité et le montant qui figure dans le dossier crédit client.
- la vérification de l'existence des crédits : nous avons choisi quelques clients que nous avons visité avec le chargé de prêt, pour voir si ce n'étaient pas des prêts fictifs ;
- la vérification du respect du déclassement des crédits suivant la durée des impayés : nous avons choisi quelques dossiers de clients défaillants que nous avons comparé à la liste des clients défaillants ;
- la vérification du rattachement des créances à l'exercice au cours duquel elles sont nées : nous avons sélectionné quelques crédits que nous avons comparé à la liste des opérations réalisées avec les clients au cours de l'exercice .
- le contrôle des provisions constituées : nous avons calculé les provisions par rapport au retard constaté dans le paiement, soit 40 % pour les crédits dont le retard est de 3 à 6 mois et 80 % pour les crédits dont le retard est de 6 à 12 mois ; (voir tableau n°11) .

2.2.3 Observations et conclusions

Elles porteront sur les crédits sains et les créances en souffrance.

→ Crédits sains

Ce sont des crédits octroyés aux membres de ANFANI-FINANCE et qui sont classés selon leur durée de remboursement en crédit à court, moyen, ou long terme. Sont considérés comme :

- crédit à court terme : tout crédit dont la durée initiale de remboursement, y compris tout différé éventuel, n'excède pas douze mois ;
- crédit à moyen terme : tout crédit dont la durée initiale de remboursement, y compris tout différé éventuel, est supérieure à douze mois, mais inférieure ou égale à 36 mois.
- crédit à long terme : tout crédit dont la durée initiale de remboursement, y compris tout différé éventuel, excède 36 mois.

Le tableau suivant (tableau 7) présente les crédits sains à court terme.

TABLEAU 7 : crédits sains à court terme

Postes	Au 31/12/2003	Au 31/12/2004	Variation	%
Crédits sains à court terme	81980140	108882612	26902472	32,82
Total	81980140	108882612	26902472	32,82

Les crédits sains de ANFANI-FINANCE ont augmenté de FCFA 26902472 soit de 32,82 %. Notons qu' 'il n'existe jusqu'à présent, ni de crédit sain à moyen, ni de crédit à long terme et ceci dans le but de limiter les impayés.

TABLEAU 8 : créances rattachées

Postes	Au 31/12/2003	Au 31/12/2004	Variation	%
Créances rattachées	7729907	10266541	2536634	32,82
Total	7729907	10266541	2536634	32,82

Ce tableau (tableau 8) montre les intérêts dus par les membres de ANFANI-FINANCE sur leurs crédits sains, mais non échus au 31/12/2004. Ces intérêts ont connu une augmentation de FCFA 2536634 soit de 32,82 %. Ceci est dû à l'augmentation des crédits sains en fin d'année.

→ Les Créances en souffrance

Ce sont les créances dont une échéance au moins est impayée depuis plus de trois (03) mois par les membres de ANFANI-FINANCE (voir tableau 9).

TABLEAU 9 : créances en souffrance

Postes	Brut au 31/12/2003	Brut au 31/12/2004	Variation	%
Crédits en souffrance	11519582	6102745	-5416837	-47,02
Provision	5635062	4511614	-1123448	-19,34
Net bilan	5884520	1591131	-4293389	-72,96

Cette nette diminution des crédits en souffrance est due à la suppression de plusieurs types de produits autrefois offerts par ANFANI-FINANCE. Nous avons entre autre la caution solidaire généralement appelée le crédit de groupe qui a été supprimé car lorsqu'un membre tombe en impayé, les autres membres n'acceptent pas de payer à sa place, ensuite nous avons le crédit individuel avec gage de véhicule qui a été supprimé parce que le chargé de prêt a constaté que même avec la mention « gagé » figurant sur la carte grise, le client réussit facilement à vendre la garantie au Nigeria ; nous avons enfin le crédit individuel dont la garantie est une parcelle bornée ou non qui a été supprimée parce que la procédure judiciaire pour réaliser la garantie en cas d'impayé est vraiment longue.

Nous rappelons que les crédits en souffrance sont reclassés selon que le retard soit de 3 à 6 mois ou de 6 à 12 mois. En résumé nous avons le tableau suivant (voir tableau 10) :

TABLEAU 10 : reclassement des crédits en souffrance

Retard en mois	Taux de provision	Brut	Provision	Net
3 à 6	40%	926454	370582	555872
6 à 12	80%	5176291	4141033	1035258
Total bilan	-	6102745	4511614	1591131

La pertinence pour créances douteuses est évaluée par rapport à :

- l'instruction n°4 de la BCEAO relative au déclassement des crédits en souffrance et à leur provisionnement ;
- l'instruction n°3 relative à la classification des crédits sains selon la durée initiale de remboursement.

ANFANI-FINANCE comptabilise les intérêts sur ses crédits dès qu'ils sont courus. Si un crédit est en retard depuis 3 mois, il n'arrête pas la comptabilisation des intérêts à recevoir et soustrait des produits (dépôt de garantie ou autre) tous les intérêts non versés et qui ont été comptabilisés.

Mais durant notre stage aucune provision pour créances douteuses de l'année en cours n'avait encore été constituée.

2.3 Opérations diverses

A ce niveau, nous traiterons uniquement les opérations sur les débiteurs divers parce que dans le compte de résultat de ANFANI-FINANCE nous n'avons trouvé aucun compte de stock ; nous signalons cependant qu'il existe des fournitures de bureau dont on a pas tenu compte au niveau des comptes de régularisation actifs lors des travaux de fin d'exercice. L'institution ne détient aucun titre à court terme.

2.3.1 Débiteurs divers

Les débiteurs divers prennent en compte les avances au personnel et les autres débiteurs divers :

- les avances au personnel ont connu une augmentation de FCFA 940 000 par rapport à l'année écoulée ;
- le poste « autres débiteurs » divers a également connu une augmentation de FCFA 1 106 095 par rapport à l'année écoulée.

2.3.2 Immobilisations

→ Objectifs

Il s'agira de :

- s'assurer que les immobilisations figurant au bilan existent et appartiennent à l'entreprise ;
- s'assurer que les immobilisations sont codifiées ;
- s'assurer que les dotations aux amortissements sont constituées ;
- s'assurer de la permanence des méthodes dans le calcul des amortissements ;

→ Travaux effectués

Nous avons pu :

- compter physiquement certaines immobilisations de 2003 et 2004 que nous avons comparées avec les données de la fiche d'amortissement ;
- vérifier le calcul des amortissements : nous avons recalculé les amortissements pour voir si les montants n'étaient pas erronés ;
- examiner la permanence de la méthode de calcul des amortissements : nous avons appliqué la méthode de l'amortissement constant pour le calcul des dotations aux amortissements de 2003 et de 2004 ;
- vérifier si les inventaires physiques ont été faits et rapprochés avec les valeurs comptables , à ce niveau nous n'avons retrouvé aucune fiche d'inventaire ;

- vérifier s'il existe un fichier des immobilisations : nous avons vu le fichier des immobilisations tenu par l'institution ;

→ Observations et conclusions

Les immobilisations représentent près de 8% du total du bilan de ANFANI-FINANCE. Les variations des postes d'immobilisations (voir tableau 11) se présentent comme suit au 31/12/2004 :

TABLEAU 11 : variation des immobilisations en valeur brute et en amortissement

Postes	Valeur brute au 31/12/2003	Variation 2004 Acquisition	Solde au 31/12/2004
Meubles et Mobiliers	2 159 315	-	2 159 315
Matériel informatique	3 758 000	900 000	4 658 000
Motos mate	690 000	640 000	1 330 000
Equipements et installations	485 000	-	485 000
Véhicules	5 230 000	-	5 230 000
Total	12 322 315		3 862 315

Les actifs immobilisés comprennent les biens et équipement et figurent au bilan à leur coût historique, déduction faite des amortissements cumulés. La dotation aux amortissements se fait selon le principe linéaire et la durée de vie des immobilisations varie de 6 à 11 ans. Les charges de maintenance qui ne sont généralement pas importantes sont imputées aux charges de l'exercice en cours.

Les travaux effectués sur les immobilisations n'ont révélé aucune anomalie majeure sous réserve de l'absence de leur inventaire physique au 31 décembre 2004 et des écritures de dotation non passées ; nous n'avons pas eu également accès aux factures d'achat des immobilisations.

Le rapprochement des immobilisations avec celles enregistrées en comptabilité est impossible, car aucune immobilisation n'est codifiée. Aucune écriture de dotation aux amortissements n'a été passée et nous n'avons pas retrouvé un procès verbal d'inventaire. Mais nous avons reconstitué les immobilisations acquises courant 2004 à partir de la fiche d'amortissement :

- Matériel informatique : achat ordinateur portable le 9 juin
- Matériel de transport : achat d'une moto le 26 janvier

SECTION 3 : LES COMPTES DU PASSIF

Dans cette partie nous traiterons les différents postes du passif du bilan (voir annexe3, page 81), nous donnerons notre opinion ainsi que les recommandations.

3.1 Opérations avec les institutions financières et assimilées

ANFANI-FINANCE ne dispose d'aucune ressource mise à sa disposition par un organisme financier pour exercer ses activités. Il travaille avec les fonds des actionnaires.

3.2 Opérations avec les membres ou bénéficiaires

3.2.1 Objectifs

Nous vérifierons que les dépôts sont bien comptabilisés dans les livres de l'institution.

3.2.2 Travaux effectués

Nous avons effectué le contrôle des états de dépôts et la vérification des pièces probantes constitutives des dépôts.

3.2.3 Observations et conclusions

Dans cette rubrique nous retrouvons uniquement les dépôts des membres. De FCFA.17.538.045 en 2003, ce chiffre est passé à FCFA.40.961.328 en 2004 soit une augmentation de 133,56 %.

3.3 Opérations diverses

Ce sont les opérations qui prennent en compte les engagements vis à vis de l'Etat, des organismes sociaux et les bailleurs de fonds.

3.3.1 Objectifs

Nous nous assurons que les dettes inscrites au bilan concernent l'institution et que les dettes sont comptabilisées dans les livres de l'institution.

3.3.2 Travaux effectués

Nous avons vérifié le compte « créiteurs divers » et nous nous sommes assurés des pièces justificatives des dettes.

3.3.3 Observations et conclusions

Les créiteurs divers sont passés de FCFA.120.000 en 2003 à FCFA.620.000 en 2005.

→ Compte de régularisation

Le solde du compte comprend les produits constatés d'avance. De FCFA 7 729 907 en 2003, ils sont passés à FCFA 10 266 541 soit une augmentation de 32,82% .

3.4 Provisions, fonds propres et assimilés

3.4.1 Objectif

Il s'agira de :

- s'assurer que les dispositions légales de constitution des réserves sont respectées ;
- s'assurer que le capital souscrit est entièrement libéré.

3.4.2 Travaux effectués

Nous avons effectué :

- le contrôle des calculs arithmétiques du fonds de dotation et de la provision du passif ;
- la vérification et explication de chaque solde de cette rubrique.

3.4.3 Observations et conclusions

Il s'agit des différents comptes de réserves constitués par ANFANI-FINANCE . De FCFA.75.000.000 en 2003, le fonds de dotation est passé à FCFA.60.000.000 en 2004 soit une diminution de 20 % ; ceci s'explique par l'augmentation du capital social par incorporation du fonds de dotation.

3.5 Opinion

Nous avons audité le bilan de Anfani-finance au 31 décembre 2004 ainsi que le compte de résultat et les états annexés pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de l'institution. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Un audit consiste à examiner, sur la base de tests les éléments justifiant les données présentées dans les états financiers. Un audit consiste également à évaluer les principes comptables appliqués et la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Il n'y a pas eu de contrôle de caisse, ni d'inventaire sur les fournitures de bureau ou sur les immobilisations, pas de travaux de fin d'exercice, pas de dotation de la réserve générale, pas d'explication sur le compte provisions du passif, pas d'erreur dans le rapprochement bancaire, et compte tenu de la nature des documents conservés par l'institution, nous n'avons pas été en mesure de vérifier ces montants par d'autres procédures d'audit.

A notre avis, sous réserve des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, se révéler nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier ces points mentionnés, les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de l'institution Anfani-finance au 31 décembre 2004.

3.6 Recommandations

Nous avons énuméré un certain nombre de recommandations pour améliorer la gestion financière de l'entreprise.

→ Contrôle interne

Nous recommandons la mise en place d'un système de contrôle interne.

→ Gestion des Actifs

- Opérations avec les institutions financières et assimilées

Au niveau de la *caisse*, nous suggérons les actions suivantes :

- acheter un détecteur de faux billet pour la caisse et un extincteur pour l'immeuble ;
- exercer un contrôle régulier sur la caisse ;
- suivre correctement les opérations de caisse et faire des arrêtés ;
- séparer la caisse transitoire de la caisse de la tontine ;

- faire l'inventaire de la caisse avant tout réapprovisionnement et à chaque fin d'exercice ;
- tenir un brouillard de caisse dépenses ;
- utiliser les bons de caisse pour imputer toutes les pièces avant saisie à la machine.

Au niveau de la *banque*, nous suggérons les actions suivantes :

- tenir un brouillard de banque et y enregistrer toutes les transactions ;
- établir les états de rapprochement bancaire tous les mois ;
- que les animateurs de crédit, lors de leurs visites de la clientèle prennent systématiquement une copie des reçus d'espèces délivrés aux clients par la banque, afin de permettre un dénouement plus rapide et efficace des suspens.

- Opérations avec les membres ou les bénéficiaires

En ce qui concerne les *crédits*, nos suggestions sont les suivantes :

- produire et contrôler régulièrement la liste des emprunteurs ;
- réconcilier le solde du système de suivi des crédits et le grand livre ;
- arrêter de comptabiliser les intérêts lorsque le client tombe en impayé ;
- tenir le dossier client de sorte que l'on sache les crédits qui ont fait l'objet d'un refinancement ou l'objet d'un impayé ;
- acquérir un logiciel de gestion pouvant permettre de suivre distinctement les comptes de créances saines, de créances impayées et de créances irrécouvrables ;
- reprendre les séances d'échange et de formation avec la clientèle.

- Opérations diverses

Nous suggérons de tenir les comptes de régularisation actifs tels que les charges constatées d'avance et produits à recevoir.

- Immobilisations

Nous préconisons de codifier les immobilisations, les enregistrer dans un fichier et de faire l'inventaire des immobilisations à chaque fin d'exercice. Conserver les pièces justificatives de tous les achats d'immobilisation.

→ Gestion du Passif

- Opérations diverses

Pour le *personnel*, nous suggérons les actions suivantes :

- constituer les dossiers de personnel ;
- établir les contrats de travail en bonne et due forme pour le personnel ;
- tenir un livre de paye ;
- permettre aux employés d'aller en congés après un an de travail ;
- promouvoir les employés et les intéresser par des augmentations ou des primes ;
- embaucher un chargé de prêt pour les crédits ;
- embaucher un comptable pour l'organisation de la comptabilité ;
- déclarer les employés à la caisse de sécurité sociale ;
- conserver les documents probants tels que les factures, les bons de commande.

- Provisions fonds propres et assimilés

Nous recommandons de constituer la réserve générale qui est une réserve obligatoire.

→ Ratios prudentiels

La vérification des ratios prudentiels (voir annexe1, page 73) produits par l'institution n'ont pas révélé d'anomalie significative. Elle doit cependant doter la réserve générale comme nous l'avons dit précédemment.

→ Règles légales et statutaire et présentation des états financiers

Nous suggérons de présenter le « tableau III » qui concerne la liste des dix débiteurs les plus importants de l'institution et une note explicative des méthodes comptables utilisées.

Il ne suffit pas seulement d'examiner les procédures comptables et financières d' une entité en vue de déceler les faiblesses,encore faudrait-il trouver des solutions aux problèmes recensés et que ces solutions soient vraiment mises en application pour mettre fin à ces problèmes

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Conclusion

Le programme de redressement économique mis en place dans les années 90 n'a pas eu totalement les effets escomptés sur la relance des activités économiques. Le système bancaire est resté très prudent dans l'octroi des crédits de sorte qu'il existe toujours de grands besoins de financement.

Ce constat est aussi vérifié au niveau de Anfani-finance qui a réduit la gamme de ses produits. Aujourd'hui elle n'offre que le crédit individuel avec pour garantie une fiche de paie.

Les causes de cette faible contribution peuvent s'expliquer par la morosité du système économique et les taux d'impayés constatés au niveau du secteur.

Les institutions de micro finance en général et Anfani-finance en particulier doivent poursuivre l'assainissement progressif de leur portefeuille et un meilleur respect de la réglementation prudentielle dans la mesure où les donateurs exigent de plus en plus l'atteinte de bonne performance et une meilleure information de la part des IMF.

Ensuite si Anfani-finance veut accroître son taux de pénétration, elle doit essayer d'atteindre d'abord une capacité institutionnelle assez élevée et mettre en œuvre des stratégies de marketing afin d'attirer plus de clients et de mobiliser plus d'épargne.

Aujourd'hui l'un des objectifs de la micro finance devrait être de pouvoir à partir des informations disponibles prendre des décisions rapides, de les appliquer immédiatement et de sanctionner leur non application.

Disposer d'une information comptable et financière certifiée par un auditeur est pour l'actionnaire et les bailleurs de fonds la garantie que les normes d'audit et la réglementation en vigueur dans le secteur ont été appliquées avec diligence.

Il convient néanmoins de souligner que l'auditeur ne certifie pas une fidélité absolue mais il certifie que les états financiers établis sont conformes aux lois et ne comportent pas d'anomalie significative et qu'ils donnent une image sincère du patrimoine de l'institution.

Enfin, pour une prospérité dans cette activité de crédit, il faut une franche collaboration entre les autorités de contrôle, les micro finances et les bénéficiaires de ces crédits afin de rechercher à tout moment une meilleure rentabilité.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- 1 ATH (1999), Guide pour l'information financière des entreprises, 1ère Edition
- 2 BCEAO (1998), Instructions relatives aux normes d'établissements des états financiers et de détermination des ratios prudentiels
- 3 CGAP (1998), Système d'information et de Gestion dans les institutions de micro finance, édition GRET
- 4 Cellule de la micro finance au Bénin (2002), Textes Règlementant les Activités des Institutions de Micro finance au Bénin
Cellule de la micro finance au Bénin (2002), Code de Déontologie des Institutions de Micro finance
- 4 CGAP (1998), Audit externe des institutions de micro finance Guide pratique, édition GRET, Série outil technique N°3
- 5 CNCC (1998), Démarche et organisation générale de la mission, tome 1, édition CNCC
- 6 CNCC (2003), Normes Internationales d'Audit et de missions d'Assurances, traduction française IFAC handbook 2003
- 7 CNCC (2003), Référentiel normatif et déontologie de la compagnie nationale des commissaires aux comptes au 3 juillet 2003, édition CNCC
- 8 GRAND, Bernard /VERDALLE, Bernard (1999), Audit Financier et comptable, édition Economica
- 9 MIKOL Alain (1999), Les audits financiers Comprendre les mécanismes du contrôle légal, édition d'organisation
- 10 OBERT Robert, Audit et commissariat aux comptes aspects internationaux Manuel et applications, 4^e Edition

NOTES ET SUPPORTS DE FORMATION

- 1 Bulletin de liaison du PARMEC Mars- Juin 2001
- 2 Décret d'application 94/ 302 de la loi portant réglementation des mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit
- 3 DIALLO Falilou « codex de Méthodologie d'Audit » DESS Audit
- 4 KODJO Maximin, 2003 du 11 au 13 septembre « communication Sommet National de la Micro finance »
- 5 CAPO-CHICHI Théophile, Initiatives n° 58 de mai-juin 2003 « Institutions de micro finance : poursuivre la réflexion »
- 6 MOR Niang ,2004 « Codex de Méthodologie d'Audit »

ANNEXES

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Annexe 1 : VERIFICATION DU RESPECT DES RATIOS ET NORMES PRUDENTIELLES

1. Ratio de limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit :

Soit :

A= Montant consacré par l'institution aux opérations autres que les activités d'épargne et de crédits

A= 0

B= A20 : Total des risques

B= Crédits sains	=	119 149 153
+ A21 : Crédits en souffrance (montant brut)	=	6 102 745
+A321 : Avance au personnel	=	1 100 000
+ Engagement par signature à court terme	=	81 980 140
+ Engagement par signature à moyen et long terme	=	0

B= 208 332 038

Ratio = $A/B \times 100 = 0\%$

Maximum autorisé = 5%

2. Réserve Générale :

Détermination du montant à doter annuellement :

Base = P58 : Excédent de l'exercice + P52 : Report à nouveau négatif

Base = 9 855 146 + 0	=	9 855 146
----------------------	---	-----------

Affectation à la réserve	=	0
--------------------------	---	---

Dotation règlementaire : Base x 15%

Soit : 9 855 146 x 15 %	=	1 478 272
-------------------------	---	-----------

Minimum exigé = 15%

3. Limitation des risques portés par une institution

Soit

A= Risques portés par une institution

A= A20 : Crédits sains	=	119 149 153
+A21 : Crédits en souffrance	=	6 102 745
+A321 : Avance au personnel	=	1 100 000
+ Engagements par signature à court terme	=	81 980 140
+ Engagements par signature à moyen et long terme	=	0

A= 208 332 038

B = P24 : Dépôts des membres = 40 961 328

Ratio = $A/B \times 100 = 508,61 \%$

Maximum autorisé : 200 %

4. Couverture des emplois moyens et longs par des ressources stables :

A = Emplois Moyens et Longs

A = Dépôts à plus d'un an de la caisse auprès des institutions financières	=	0
+A13 : Prêts à plus d'un	=	0
+A202 : Crédits sains à moyen terme	=	0
+A203 : Crédits sains long terme	=	0
+A21 : Crédits en souffrance	=	6 1027455
+A 323 : Autres créances en souffrance	=	0
+ A40 : Immobilisations financières nettes	=	0
+A42 : Immobilisations incorporelles nettes	=	0
+ A43 : Immobilisations corporelles nettes	=	11 445 029
+ A44 : Immobilisations en cours nettes	=	0

A = 72 472 484

B = B17 : Ressources Longues = 0

B = Emprunt à terme = 0

+ Dépôts à terme à plus d'un an des membres auprès de l'institution = 0

+ Autres dépôts à plus d'un an des membres auprès de l'institution	=	17 538 045
+P50 : Provisions du passif	=	495 610
+P51 : Subvention d'équipement	=	0
+P52 : Report à Nouveau	=	0
+ P53 : Autres Réserves	=	0
+ P54 : Réserves facultatives	=	0
+P55 : Réserve Générale	=	0
+P56 : Fonds de Dotation	=	60 000 000
+P57 : Capital Social	=	20 000 000
+P58 : Excédent ou Déficit	=	9 855 146

B = 107 888 801

Ratio = A/B x 100 = 67,17%

Maximum Autorisé : 100%

5. Limitation des prêts aux dirigeants

Soit :

A = Encours total des prêts bruts aux dirigeants = 0

B = Dépôts des membres ou bénéficiaires = 40 961 328

Ratio = A/B x 100 = 0%

Maximum Autorisé : 20%

6. Limitations des risques pris sur un seul membre

Soit :

A = Montant du risque le plus important pris sur un seul membre = 3 000 000

B = Dépôts de l'institution

B = P 24 : Dépôts des membres = 40 961 328

Ratio = A/B x 100 = 7,32%

Maximum Autorisé : 10 %

7. Norme de liquidité

Soit :

A : Valeurs disponibles, réalisables et mobilisables

A = A10 : Encaisses et Comptes Ordinaires	=	7 657 217
+A201 : Crédits à court terme	=	108 882 612
+A208 : Créances rattachées	=	10 266 541
+A30 : stocks net	=	0
+A31 : Titres nets à court terme	=	0
+ A321 : Avance au personnel	=	1 100 000
+ A322 : Autres débiteurs net	=	1 256 095
+A33 : Compte de régularisation actif	=	0

A = 129 162 465

B = Passif exigible

B =P16 : emprunt à moins d'un an	=	0
+P24 : Dépôts des membres	=	40 961 328
+P35 : Créditeurs divers	=	120 000
+P36 : Comptes de régularisation passif	=	10 266 541
- Dépôts à plus d'un an des membres auprès de l'institution	=	0
- Autres dépôts à plus d'un an des membres auprès de l'institution	=	17 538 045

B = 68 885 914

Ratio = $A/B \times 100 = 187,5\%$

Minimum Exigé : 80 %

Annexe 2 : QUESTIONNAIRE DE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers comprennent :

- la situation patrimoniale
- l'état de formation du résultat
- les états annexes : état des crédits en souffrance, tableau des informations annexes, liste des 10 débiteurs les plus importants de l'institution, tableau de détermination de l'encours des prêts aux dirigeants, tableau des ressources affectées et des crédits consentis sur ressources affectées.

CLIENT :	OBJET :		REFERENCES	
EXERCICE :	QUESTIONNAIRE DE CONTROLE DES ETATS FINANCIERS DES IMF			
FAIT PAR/ DATE :				
	N = NON	O = OUI	OBSERVATIONS	
A - LISTE DES COMPOSANTES DES ETATS FINANCIERS				
Les états financiers présentés comportent –ils les éléments suivants :				
La situation patrimoniale ?				
L'état de formation des résultats ?				
L'état des crédits en souffrance ?				
Le tableau des informations annexes ?				
La liste des 10 débiteurs les plus importants ?				

Le tableau de détermination de l'encours des prêts aux dirigeants ?				
Le tableau des ressources affectées et des crédits consentis sur ressources affectées				
B - CONTROLE DES INFORMATIONS				
Les états financiers sont-ils présentés conformément au format officiel ?				
2- CONTROLE DU CONTENU				
Les informations contenues dans les états financiers sont-elles réelles et conformes à la balance auditée ?				
C- CONTROLE DE COHERENCE DES DONNEES CHIFFREES				
1- CONTROLE ARITHMETIQUE :				
Les éléments suivants contenus dans les états financiers sont-ils arithmétiquement bien calculés :				
Les rubriques du bilan				
Le total du bilan (actif et passif)				

Les soldes intermédiaires du compte de résultat				
Les éléments calculés des états annexés				
2- CONTROLE DES ELEMENTS N-1				
Les éléments de N-1 du bilan, du compte de résultat , de l'état annexé sont-ils conformes aux états financiers de l'exercice précédent ?				
3- RAPPROCHEMENT BILAN / DIFFERENTS FICHIERS TENUS PAR L'INSTITUTION				
Les lignes 40 à 44 du bilan sont-elles concordantes avec le fichier des immobilisations ?				
Les lignes 40 à 44 du bilan sont-elles concordantes avec le tableau des amortissements ?				
Les provisions pour créances en souffrance, ligne 21, sont-elles concordantes avec l'état des crédits en souffrance ?				
Les crédits sains au bilan ligne 20 sont-ils conformes avec l'état des				

crédits tenus par l'institution ?				
Les dettes inscrites au bilan 16 à 18 sont-elles concordantes avec l'état des dettes ?				
4- RAPPROCHEMENT BILAN COMPTE DE RESULTAT :				
La ligne 58 du bilan est – elle conforme à la ligne 58 du résultat et des soldes significatifs de gestion				
D- AUTRES CONTROLES				
Toutes les règles et méthodes comptables utilisées sont-elles conformes aux exigences faites aux micro finances ?				
Le manuel de procédures financières et comptables est-il respecté ?				
Les ratios et normes prudentielles selon l'instruction N°6 de la BCEAO sont –ils respectés ?				

Annexe 3 : SITUATION PATRIMONIALE DE ANFANI-FINANCE AU 31 DECEMBRE 2004

SITUATION PATRIMONIALE AU 31 DECEMBRE 2004

ANFANI FINANCE

	ACTIF	BRUT	AMORT PROV	NET		PASSIF	MONTANT
	OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ASSIMILEES					OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES ET ASSIMILEES	
10	Encaisses et comptes ordinaires				16	Emprunts à moins d'un an	
101	Caisse				161	Organe financier/Caisse centrale	
102	Organe financier/Caisse centrale				162	Banques ou autres organismes	
103	Banque				168	Dettes rattachées	
104	Autres comptes de disponibilités				17	Emprunts à terme	
105	Chèques et effets à l'encaissement				171	Organe financier/Caisse centrale	
106	Créances rattachées				172	Banques ou autres organismes	
109	Caisse transitoire				178	Dettes rattachées	
11	Dépôts à terme				18	Ressources affectées	
111	Organe financier/Caisse centrale						
112	Banque						
118	Créances rattachées						
12	Prêts à moins d'un an					OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES	
121	Institutions				24	Dépôts des membres ou bénéficiaires	
122	Autres				241	Dépôts à vue	
128	Créances rattachées				242	Dépôts à terme	
13	Prêts à terme				243	Autres dépôts	
131	Institutions				248	Dettes rattachées	
132	Autres						
138	Créances rattachées					OPERATIONS DIVERSES	
	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES OU BENEFICIAIRES				35	Créditeurs divers	
20	Crédits sains				36	Compte de régularisation	
201	Court terme				361	Produits constatés d'avance	
202	Moyen terme				362	Charges à payer	
203	Long terme						
208	Créances rattachées					PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	
21	Crédits en souffrance				50	Provisions du passif	
	OPERATIONS DIVERSES				51	Subvention d'investissement	
30	Stocks				52	Report à nouveau	
31	Titres à court terme				53	Autres réserves	
32	Débiteurs divers				54	Réserves facultatives	
321	Avances au personnel				55	Réserve générale	
322	Autres débiteurs divers				56	Fonds de dotation	
323	Autres créances en souffrance				57	Capital social	
33	Compte de régularisation				58	Excédent ou déficit	
331	Charges constatées d'avance						
332	Produits à recevoir						
333	Charges à répartir sur plusieurs exercices						
	IMMOBILISATIONS						

40	Immobilisations financières						
401	Titres de participation						
402	Autres titres immobilisés						
41	Dépôts et cautionnements						
42	Immobilisations incorporelles						
421	Frais immobilisés						
422	Valeurs immobilisées						
43	Immobilisations corporelles						
431	Terrains et aménagements de terrains						
432	Constructions						
433	Autres immobilisations corporelles						
44	Immobilisations en cours						

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Annexe 4 : ETAT DE FORMATION DU RESULTAT

ETAT DE FORMATION DU RESULTAT / VERSION DEVELOPEE

ANFANI FINANCE

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60	CHARGES FINANCIERES		70	PRODUITS FINANCIERS	
601	Intérêts		701	Intérêts	
6011	Intérêts sur dépôts à vue		7011	Intérêts sur crédits à court terme	
6012	Intérêts sur dépôts à terme		7012	Intérêts sur crédits à moyen et long terme	
6013	Intérêts sur emprunts à moins d'un an		7013	Intérêts sur dépôts à vue	
6014	Intérêts sur emprunts à terme		7014	Intérêts sur dépôts à terme	
6015	Autres intérêts		7015	Autres intérêts	
602	Autres charges financières		702	Autres produits financiers	
6021	Commissions		7021	Commissions	
6022	Charges nettes/ cession de titres à court terme		7022	Produit des immob financières	
61	ACHATS ET SERVICES EXTERIEURS		7023	Produit des titres à court terme	
611	Achats de fournitures de bureau		7024	Produit net cession titres court terme	
6111	Variation de stock		71	AUTRES PRODUITS	
6120	Eau et électricité		711	Production immobilisée	
6130	Locations		712	Autres produits	
6140	Entretiens et réparations		7121	Frais de dossiers	
6150	Prime d'assurance		7122	Fond de solidarité	
6190	Autres achats		7123	Pénalités	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		76	REPRISE SUR AMORT ET PROV	
621	Publicité et relations publiques		761	Reprise sur amortissements	
622	Transports et déplacements		762	Reprise sur provisions	
623	Frais postaux et de télécommunication		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
624	Services bancaires		771	Produit de cession des éléments d'actif	
625	Frais de formation, étude et recherche		772	Quote part des subventions virées au résultat	
626	Autres		773	Autres produits exceptionnels	
63	IMPOTS ET TAXES				
64	CHARGES DE PERSONNEL				
641	Frais de personnel				
642	Charges sociales				
65	AUTRES CHARGES				
651	Remboursement de frais				
652	Charges diverses				
66	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
661	Dotations aux amortissements				
662	Dotations aux provisions sur créances douteuses				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
671	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés				
672	Autres charges exceptionnelles				
68	IMPOTS SUR EXCEDENT REALISE SUR LES OPERATIONS AUTRES QUE EPARGNE ET CREDIT				
58	Excédent				